



# Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959

## Education, Culture and the Duplessis Government, 1944-1959

Fernand Harvey

Numéro 68, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029294ar>  
DOI : <https://doi.org/10.7202/1029294ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)  
1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, F. (2014). Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959. *Les Cahiers des dix*, (68), 169–247. <https://doi.org/10.7202/1029294ar>

Résumé de l'article

L'intervention du gouvernement de Maurice Duplessis dans les domaines de l'éducation et de la culture a peu retenu l'attention des historiens, sauf sous l'angle négatif pour l'un et l'autre cas. Le présent article se propose de mieux cerner l'idéologie, les stratégies et les réalisations de ce gouvernement dans ces deux domaines jugés inséparables dans l'esprit de Duplessis. Une première partie analyse les actions entreprises en regard de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel mis sous pression avec le *baby boom* d'après-guerre et avec l'amplification des problèmes de financement des infrastructures scolaires. Le rôle des ministres Paul Sauvé, Omer Côté et de leurs collaborateurs y est abordé et, également, les contradictions qui émergent entre l'idéologie confessionnelle et le rôle croissant de l'État. La seconde partie est consacrée à la culture dans son rapport avec les arts, les lettres et le patrimoine. Dans quelle mesure le gouvernement Duplessis a-t-il contribué à développer des institutions culturelles publiques et à financer l'aide à la culture ? Après avoir analysé les dépenses du gouvernement à cet effet, le présent article passe en revue les différents secteurs culturels en considérant le rôle des principaux acteurs dont Maurice Duplessis, Omer Côté et Jean Bruchési. À la lumière de ce bilan, peut-on qualifier les années 1944-1959 comme étant celles de « la grande noirceur » ? Les faits permettent de dresser un portrait beaucoup plus nuancé de la situation.

# Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959

FERNAND HARVEY<sup>1</sup>

Il peut paraître étonnant d'aborder le bilan du gouvernement de Maurice Duplessis en matière de culture, alors que cette approche a peu retenu l'attention des chercheurs. L'historiographie québécoise a plutôt favorisé d'autres thématiques en regard de cette époque. On y traite d'autonomie provinciale et de conflits avec le gouvernement fédéral, de mœurs politiques discutables, de rapports idéologiques ambigus entre la tradition et la modernité ainsi que de

- 
1. L'auteur remercie les personnes suivantes qui ont collaboré par leurs commentaires, leurs corrections ou leur aide orale et documentaire à la rédaction de cet article : mon épouse, Sophie-Laurence Lamontagne, ethnologue, Normand Lépine, l'hon. Michel Côté C.R., juge à la retraite de la Cour supérieure du Québec et l'un des fils de l'hon. Omer Côté, Marie-Thérèse Lefebvre, musicologue et membre des Dix, Simon Langlois, sociologue et membre des Dix, Laurier Lacroix, historien de l'art et membre des Dix, Denis Vaugeois, éditeur et historien, Gaston Deschênes, historien, Monique Voyer, archiviste à la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal, Anne Bruchési, artiste peintre et fille de Jean Bruchési, Marie Pelletier, archiviste aux Archives du Séminaire de Nicolet, monsieur l'abbé Jean Ringuet, ancien supérieur du Séminaire de Trois-Rivières, Christian Lalancette, archiviste au Centre d'archives du Séminaire de Trois-Rivières, Michel Lalonde, archiviste au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, Frédéric Lemieux, historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. David Gaudreault, assistant de recherche au département de sociologie de l'Université Laval, a effectué la conversion en dollars constants de 1960, des dépenses en dollars courants pour les graphiques 1 et 2 et l'annexe 1 qui couvrent la période 1945-1960.

politique antisyndicale. La question culturelle est généralement abordée de façon négative en référence, principalement, avec la propagande, les décisions arbitraires et la censure. Bien que ces aspects soient pertinents, ils ne sauraient seuls rendre compte de la dimension culturelle dans toutes ses sphères, à la fois artistiques, organisationnelles et sociétales.

À cet égard, l'approche d'histoire politique et d'histoire des idées, largement utilisée dans l'étude du gouvernement Duplessis, se doit d'être complétée par une histoire de la vie culturelle et de ses institutions, de même que par l'histoire de l'administration publique et de ses acteurs. La présente recherche considère donc comme fécond, pour l'interprétation de la période des années 1944 à 1959, le recours à ces différentes approches, ainsi qu'à une méthodologie qui combine les études disponibles, la documentation d'archives, les statistiques, l'histoire orale telle que révélée par le support d'entrevues et la consignation des débats à l'Assemblée législative.

Quel bilan établir pour le gouvernement Duplessis dans le domaine de l'éducation et de la culture? Dans quelle mesure, les réalisations de ce gouvernement s'inscrivent-elles dans une continuité institutionnelle propre à la société canadienne-française d'avant la Révolution tranquille? Dans quelle mesure les acteurs qui œuvrent à l'intérieur des structures politiques et administratives peuvent-ils influencer sur les structures en place pour amorcer ou non des changements? Comment qualifier le rôle central du premier ministre Duplessis dans le domaine de l'éducation et de la culture? Et, finalement, peut-on parler d'une politique culturelle sous le régime de l'Union nationale? Toutes ces questions se retrouvent soumises à l'analyse dans le présent article.

## **1<sup>ère</sup> partie : Le gouvernement Duplessis et l'éducation**

### ***1. La création du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse en 1946 et son titulaire Paul Sauvé***

Traditionnellement, le domaine de la culture et celui de l'instruction publique ont toujours relevé du secrétariat de la Province. La loi de 1868 créant ce ministère lui attribuait, outre des fonctions de registrariat pour les actes officiels de l'État, d'éventuels nouveaux mandats dans des domaines ne relevant pas de ministères existants; tant et si bien, qu'au cours des années le secrétariat de la Province s'est vu confier différentes responsabilités principalement dans le domaine de la santé, du bien-être social, de l'instruction publique et de la culture.

Avec la croissance des besoins sociaux et le développement de la taille de l'État durant l'entre-deux guerres, le secrétariat de la Province devient une sorte d'incubateur de nouveaux ministères, en particulier dans les domaines de la santé (1936) et du bien-être social (1941), de la jeunesse et de l'enseignement professionnel (1946)<sup>2</sup>.

À cet égard, la création du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, en 1946, marque un tournant décisif dans le partage des responsabilités entre ce nouveau ministère et le secrétariat de la Province en ce qui concerne la mission sociale et culturelle de l'État québécois. Le bien-être social, jusque-là associé au ministère de la Santé, est transféré au nouveau ministère de la Jeunesse. Au moins trois facteurs expliquent la décision du premier ministre Duplessis de créer ce ministère unique en Amérique du Nord et d'en confier le développement à Paul Sauvé : le premier, de nature socio-économique, est lié au besoin de former une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux nouveaux besoins du développement industriel d'après-guerre ; le second, à caractère politique et constitutionnel, s'inscrit dans la volonté de Duplessis de conserver l'initiative de la province dans le domaine de l'éducation, face aux empiètements du gouvernement fédéral ; enfin, le troisième facteur relève d'un choix personnel du premier ministre pour s'assurer la présence d'une étoile montante au sein de l'Union nationale. Paul Sauvé devient ainsi titulaire de ce ministère.

Le contexte économique de l'après-guerre et les nouveaux besoins en main-d'œuvre qualifiée ont longuement été soulignés par Paul Sauvé dans le mémoire qu'il présente au nom de son ministère à la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels, en 1954. Selon lui, la nécessité de renouveler la formation professionnelle s'imposait compte tenu du développement industriel en cours. L'absence d'un système d'éducation professionnelle dynamique empêchait les jeunes travailleurs canadiens-français de bénéficier d'emplois valorisants et rémunérateurs, alors même que les entrepreneurs devaient avoir recours à une main-d'œuvre étrangère pour combler les besoins dans leurs nouvelles usines<sup>3</sup>.

- 
2. FERNAND HARVEY, « Le secrétariat de la province de Québec, incubateur de ministères dans les années 1920 et 1930 », dans MICHEL SARRA-BOURNET dir., *Les grandes missions et les grands commis de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015.
  3. QUÉBEC, MINISTÈRE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE, *Mémoire du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, avril 1954. Cité dans : ANNETTE TREMBLAY, *Paul Sauvé ministre du Bien-être social et de la Jeunesse (1946-1959)*, mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université Laval, 1989, p. 26-27.

À cette dimension économique vient s'ajouter un impératif en matière d'éducation pour le gouvernement de l'Union nationale qui venait de reprendre le pouvoir après la défaite des libéraux de Godbout en 1944. Dans une déclaration publique reproduite dans *Le Devoir*, Duplessis, qui se pose en champion de l'autonomie de la province de Québec, justifiait ainsi sa décision : « Tout le monde connaît les tendances centralisatrices d'Ottawa. Or, nous savons qu'Ottawa songe depuis longtemps à créer un ministère de la Jeunesse. C'était notre devoir de créer un ministère provincial de la Jeunesse<sup>4</sup> ».

Désigné pour diriger ce nouveau ministère, Paul Sauvé n'était ni un débutant ni un inconnu en politique provinciale. Fils d'Arthur Sauvé qui fut chef de l'opposition conservatrice à l'époque des gouvernements Gouin et Taschereau, Paul succède à son père comme député conservateur du comté de Deux-Montagnes en 1930, pour joindre les rangs de l'Union nationale six ans plus tard. Le début de sa carrière politique se double d'une carrière militaire remarquable, puisqu'il participe au débarquement de Normandie à titre de commandant en second des Fusiliers Mont-Royal en 1944. Rapatrié au pays l'année suivante, il peut donc poursuivre sa carrière politique, auréolée du prestige des armes. Il n'a que 39 ans au moment où il est nommé ministre, mais possède déjà une expérience politique de 16 ans à titre de député<sup>5</sup>. La création du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse nécessitait un réaménagement d'une partie de l'appareil gouvernemental. Le volet « bien-être social », rattaché au ministère de la Santé depuis 1944, passe alors sous son autorité. Il en sera de même avec les écoles professionnelles et l'École du meuble, à vocation à la fois économique et culturelle.

De plus, cinq autres ministères perdent certaines responsabilités : le Procureur général (délinquance juvénile), la Santé (allocations aux aveugles), le Travail (pensions aux vieillards), l'Industrie et Commerce (Conseil des sports), mais surtout le Secrétariat de la Province<sup>6</sup>. Ce ministère se voit amputé d'un important secteur lié à l'éducation, soit les bourses d'études supérieures à l'étranger, l'enseignement spécialisé et professionnel, ainsi que les écoles de réforme et d'industrie, l'aide à la jeunesse et l'établissement des jeunes. Le secrétariat de la Province conserve néanmoins la responsabilité de l'enseignement artistique, soit les écoles des beaux-arts de Montréal et de Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, ainsi que le secteur des « affaires culturelles » hérité des décennies antérieures. À cela s'ajoute le financement du réseau des écoles publiques, bien que le contenu

4. *Le Devoir*, 3 avril 1946. Cité dans ANNETTE TREMBLAY, *op.cit.*, p. 29.

5. Biographie de Paul Sauvé sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/sauve-joseph-mignault-paul-5305/biographie.html> (consulté le 7-07-14)

6. Statuts du Québec, 10 Geo VI, c. 22, 1946.

des programmes continue de relever des comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique. Le secrétariat de la Province conserve également le financement des universités, des collèges et des grandes écoles (Polytechnique et HÉC), ainsi que des écoles ménagères et les écoles du soir.

**Tableau 1**  
**Responsabilités respectives du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse et du secrétariat de la Province en 1946**

Ministère du Bien-être social et de la Jeunesse	Secrétariat de la province
<p><b>Enseignement professionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• École du meuble (Montréal, 1937)</li> <li>• École des arts graphiques (Montréal, 1944)</li> <li>• École de papeterie (Trois-Rivières, 1945)</li> <li>• École des textiles (St-Hyacinthe, 1946)</li> <li>• École de marine (Rimouski, 1948)</li> <li>• Écoles techniques</li> <li>• Écoles d'arts et métiers</li> </ul> <p><b>Aide aux écoles techniques ou professionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourses</li> <li>• Matériel</li> </ul> <p><b>Écoles de réforme et d'industrie</b></p> <p><b>Aide pour faciliter l'établissement des jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourses universitaires et techniques</li> <li>• Réadaptation des vétérans</li> </ul> <p><b>Bourses d'études supérieures à l'étranger</b> (Europe et É.-U.)</p> <p><b>Bien-être social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pensions de vieillesse</li> <li>• Assistance aux aveugles</li> <li>• Assistance aux mères nécessiteuses</li> <li>• Délinquance juvénile</li> <li>• Protection des enfants immigrants</li> </ul> <p><b>Conseil des sports</b></p>	<p><b>Département de l'Instruction publique</b>                      [le surintendant l'Instruction publique est nommé par le ministre et lui fait rapport annuellement]</p> <p><b>« Les grandes écoles »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Beaux-arts de Montréal</li> <li>• École des Beaux-arts de Québec</li> <li>• Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal et de Québec</li> <li>• École polytechnique</li> <li>• École des Hautes études commerciales</li> </ul> <p><b>Subventions à l'enseignement supérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions aux universités                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montréal, Laval, McGill, Bishop's</li> </ul> </li> <li>• École supérieure de commerce</li> <li>• Subventions statutaires aux collèges</li> </ul> <p><b>Écoles du soir</b></p> <p><b>Écoles ménagères provinciales</b></p> <p><b>Culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée de la province</li> <li>• Archives provinciales</li> <li>• Commission des monuments historiques</li> <li>• Inventaire des Œuvres d'art</li> <li>• Bibliothèque St-Sulpice</li> <li>• Concours littéraires et scientifiques</li> <li>• Prix d'Europe pour les musiciens</li> <li>• Achat de livres et abonnement à des revues pour soutien à la littérature</li> <li>• Subventions aux organismes culturels et scientifiques</li> <li>• Enseignement du solfège dans les écoles</li> </ul> <p><b>Registraire de la Province</b></p> <p><b>Imprimeur du Roi</b></p>

Le nouveau ministère du Bien-être social et de la Jeunesse ne fait pas l'unanimité au moment de sa création. L'opposition libérale accuse le gouvernement de dépouiller le secrétariat de la Province d'une partie importante de ses attributions et de scinder le domaine de l'éducation en deux ministères. De son côté, l'Église catholique qui aurait souhaité rendre confessionnel le secteur de l'enseignement technique et professionnel, voyait ce secteur échapper au contrôle du Comité catholique de l'Instruction publique. Pourtant, Duplessis ne cherche pas à écarter le clergé du contrôle de l'enseignement public en général, mais considère que la nouvelle structure pour encadrer l'enseignement professionnel est plus efficace<sup>7</sup>. Sans l'admettre, il suit, tout en l'accélégrant la tendance amorcée par le gouvernement de Lomer Gouin et poursuivie par celui de Louis-Alexandre Taschereau et qui consistait à créer et à développer des écoles techniques. Pour le clergé, cependant, les nouvelles initiatives du gouvernement en matière d'enseignement professionnel et d'aide à la jeunesse laissent poindre un déplacement vers l'école neutre. Dans une lettre adressée au premier ministre Duplessis le 18 janvier 1946, le cardinal Rodrigue-Marie Villeneuve, archevêque de Québec, le met en garde quant aux conséquences à long terme de la création d'un ministère de la Jeunesse :

On sait déjà que cinq ou six ministères s'occupent d'instruction publique et d'éducation des jeunes, même d'âge scolaire... Ce n'est pas moi qui ai besoin de vous apprendre, Monsieur le Premier Ministre, ce qu'en pourraient faire vos successeurs moins droitement intentionnés.<sup>8</sup>

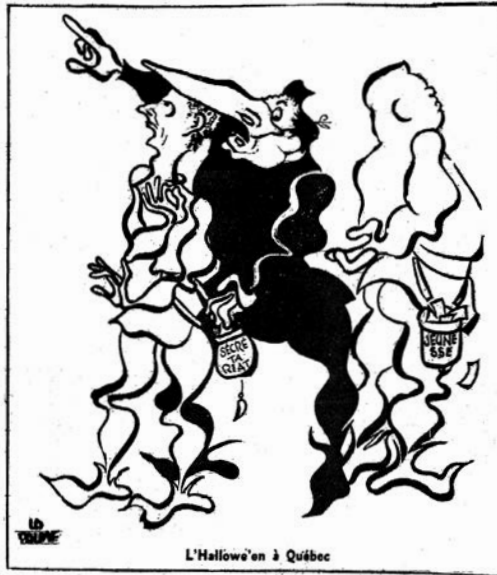
Par ailleurs, dans le quotidien *Le Canada*, d'obédience libérale, on interprète cette division administrative entre l'enseignement professionnel et les autres secteurs de l'enseignement comme un désaveu du premier ministre Duplessis envers Omer Côté alors secrétaire de la Province, cela en faveur de Paul Sauvé. Selon cette interprétation reprise par certains historiens, une rivalité aurait existé entre les deux ministres pour développer leur ministère respectif<sup>9</sup>. On peut néanmoins émettre des réserves à ce sujet d'autant plus que Paul Sauvé et Omer Côté, qui résidaient tous deux dans les Basses-Laurentides, semblaient entretenir d'excellentes relations personnelles, notamment lors des campagnes

7. ANNETTE TREMBLAY, *op. cit.*, p. 53-54. Voir aussi : BERNARD SAINT-AUBIN, *Duplessis et son époque*, Montréal, Éditions La Presse, 1979, p. 151.

8. Cité dans : ROBERT RUMILLY, *Maurice Duplessis et son temps. Tome II (1944-1959)*, Montréal, Fides, 1973, p. 108.

9. ALEXANDRE TURGEON, « Le petit cabinet de Maurice Duplessis : l'administration du Québec selon Robert La Palme », dans : XAVIER GÉLINAS et LUCIA FERRETTI, dir., *Duplessis son milieu son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p. 360-361 ; ROBERT RUMILLY, *op. cit.*, p. 46 et 108 ; CONRAD BLACK, *Duplessis*, tome 2, *Le Pouvoir*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, p. 27-28.

électorales<sup>10</sup>. Il faut, par ailleurs, se demander si un seul ministre aurait pu suffire à la tâche pour développer à la fois l'enseignement général et l'enseignement professionnel, compte tenu de la grande expansion de ces deux réseaux au cours des années 1950.



« L'Halloween à Québec », caricature de Robert Lapalme illustrant la diminution par Maurice Duplessis du budget d'Omer Côté, secrétaire de la Province, au bénéfice de Paul Sauvé, ministre du Bien-être social et de la Jeunesse. *Le Canada*, 31 octobre 1946, p. 4.

Quoi qu'il en soit, il est clair que Paul Sauvé bénéficie de l'appui de Duplessis pour développer son ministère qui, durant treize ans, demeurera l'un des quatre plus importants ministères du gouvernement avec ceux de la Santé, de la Voirie et du Département de l'Instruction publique. Au moment de sa création, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse dispose d'un budget de 12 \$ M; ses ressources croissent régulièrement par la suite pour atteindre 22,6 \$ M en 1950-1951, 28,7 \$ M en 1954-1955 et 98 \$ M en 1957-1958. Il est intéressant de noter que les quatre plus importants ministères identifiés précédemment accaparent la moitié du budget de l'État québécois en 1946 et que ce pourcentage atteint les deux tiers à la fin du régime Duplessis. (Tableau 2)

10. Première entrevue de Fernand Harvey avec l'hon. Michel Côté, c.r., juge à la retraite de la Cour supérieure du Québec et fils de l'hon. Omer Côté, Montréal, 20 juin 2014.



Tableau 2

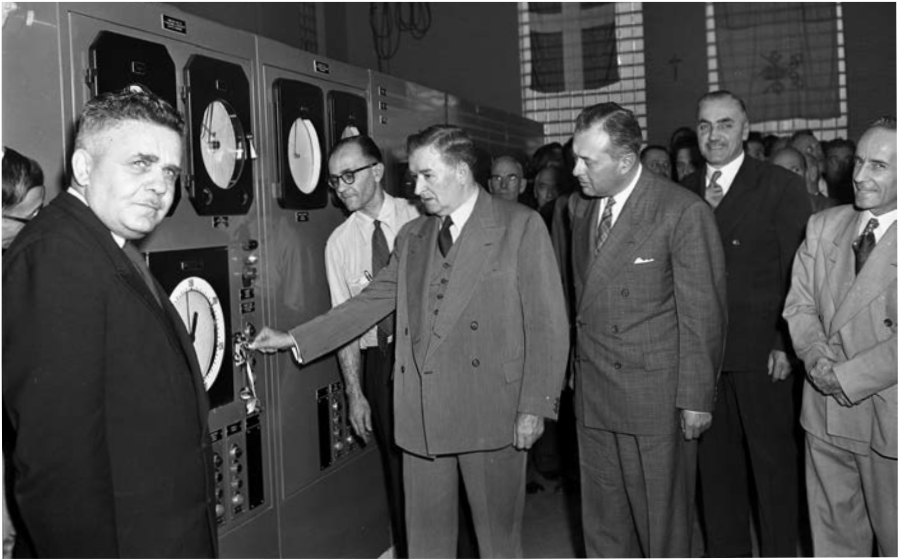
**Dépenses ordinaires et d'immobilisations des quatre plus importants ministères du gouvernement du Québec (1946-1959)  
(en millions \$ courants)**

Années	Bien-être social et Jeunesse	Instruction publique	Santé	Voirie	Budget total du Québec	% du budget total
1946-47	12,0	9,4	11,2	32,0	<b>131,2</b>	49,0 %
1950-51	22,6	24,1	37,1	42,4	<b>234,5</b>	53,8 %
1954-55	28,7	44,8	56,9	73,2	<b>356,3</b>	57,1 %
1957-58	98,8	92,7	81,9	99,6	<b>569,0</b>	65,5 %
1959-60	91,6 69,6 Bien-être 22,0 Jeunesse	107,1	78,3	118,5	<b>598,4</b>	66,0 %

Source : Québec, *Comptes publics*, 1945-1946 à 1959-1960. Les *Comptes publics* ont établi une comptabilité distincte pour le secrétariat de la Province et pour l'Instruction publique, bien que le domaine de l'éducation relève formellement du secrétaire de la Province.

Dès son entrée en fonction, Paul Sauvé entreprend avec ses proches collaborateurs la structuration matérielle, pédagogique et financière de l'enseignement technique et professionnel au Québec. Son premier souci est de régionaliser cet enseignement pour éviter une concentration à Montréal. Au cours des deux premières années d'existence de son ministère, Sauvé profite d'une entente fédérale-provinciale de financement paritaire pour faire construire dix nouvelles écoles techniques et en agrandir treize autres. En 1959, il pouvait inscrire à son bilan la construction de 47 nouvelles écoles et l'agrandissement de 23 autres. Le réseau de l'enseignement technique compte alors des écoles spécialisées dans le domaine du meuble, des arts graphiques, de la papeterie, des textiles, de la marine, de l'automobile et du commerce. À cela s'ajoute, dans chaque ville importante, une école technique qui obtiendra le statut d'*Institut de technologie* en 1958. Une quarantaine d'écoles d'arts et métiers réparties à travers la province complète le réseau<sup>11</sup>.

11. Ces instituts de technologies ont été implantés à Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Shawinigan, Rimouski, Chicoutimi. Québec, *Comptes publics*, 1958-1959, C-3, Bien-être social et Jeunesse, p. 139.



Visite du premier ministre Maurice Duplessis à l'École de papeterie de Trois-Rivières, en compagnie du ministre Paul Sauvé et de Gaston Francoeur, directeur de l'École (à l'extrême gauche).  
Photo Armour Landry, 1951. BAnQ-Québec, P97,S1,P02346



Le ministre Paul Sauvé à l'École de Papeterie de Trois-Rivières  
Photo Armour Landry, 1951. BAnQ-Québec, P97,S1,P2352

Mais Paul Sauvé ne se contente pas de développer ce réseau régionalisé d'écoles techniques et professionnelles. En octobre 1947, il dote son ministère d'une Direction générale des études de l'enseignement spécialisé dont il confie la direction à Jean Delorme, un spécialiste du domaine. Il poursuit ainsi plusieurs objectifs : uniformiser les programmes scolaires et les examens, coordonner l'enseignement spécialisé, établir des liens avec le milieu du travail et rendre cet enseignement accessible à tous, particulièrement aux jeunes des régions, grâce notamment à un système de bourses. Si cette politique de Sauvé a contribué à moderniser les infrastructures de l'enseignement spécialisé tout en facilitant l'accès des jeunes à cet enseignement, le bilan demeure cependant mitigé. L'uniformisation des programmes n'a pas pu être complétée. De plus, plusieurs acteurs de l'époque ont reproché à l'enseignement spécialisé d'être coupé des besoins du milieu du travail. Mentionnons à cet égard les critiques adressées à Paul Sauvé par les Commissions d'apprentissages, une structure paritaire patronale-syndicale créée en 1945 et rattachée au ministère du Travail d'Antonio Barrette<sup>12</sup>. Le mémoire de 1955 du pédagogue Arthur Tremblay à la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels met aussi l'accent sur le déphasage entre l'enseignement spécialisé et le milieu du travail<sup>13</sup>. À ces lacunes s'ajoute un budget insuffisant accordé par Duplessis pour le développement de l'enseignement technique et professionnel ; une situation que déplorent Jean Delorme et Paul Sauvé eux-mêmes, alors qu'ils font face à des besoins sans cesse croissants au cours des années 1950<sup>14</sup>.

Outre le secteur de l'enseignement technique et professionnel et celui du bien-être social, le ministère de Paul Sauvé comprend un important volet concernant l'établissement des jeunes. On y développe des cours par correspondance, des cours de culture populaire et, surtout, un important système de bourses d'études. Le Service d'aide à la jeunesse du ministère offre alors des bourses à plusieurs catégories d'étudiants : aux universitaires, aux garde-malades, aux étudiants de l'enseignement spécialisé et aux étudiants allant se perfectionner à l'étranger. En douze ans, près de 100,000 étudiants ont ainsi bénéficié de ce

12. Commission d'apprentissage sur la formation technique, *Mémoire des Commissions d'apprentissage sur la formation technique*, mars 1948, 6p. ; cité dans ANNETTE TREMBLAY, *op. cit.*, p. 174.

13. ARTHUR TREMBLAY, *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Annexe 4, Québec, 1955, p. 271.

14. JEAN-PIERRE CHARLAND, *L'enseignement spécialisé au Québec 1867 à 1982*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, p. 243 ; ANNETTE TREMBLAY, *op. cit.*, p. 218-219.

système de bourse qui servira d'inspiration aux nouvelles politiques d'accès à l'éducation au moment de la Révolution tranquille. Paul Sauvé était d'ailleurs particulièrement fier de ses réalisations et il défendait avec énergie l'intégrité de son ministère contre les accusations de favoritisme dans l'octroi de ces bourses. Selon le ministre, 90% des demandes proviennent des facultés universitaires elles-mêmes et sont communiquées au comité des bourses de son ministère où elles sont approuvées sans interférence d'un fonctionnaire ou d'un ministre<sup>15</sup>.

## ***2. Le secrétariat de la Province sous Omer Côté, de 1944 à 1956***

Si l'action et les réalisations de Paul Sauvé dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de l'enseignement professionnel nous sont mieux connues grâce à certains travaux de recherche, il n'en va pas de même d'Omer Côté qui, à titre de secrétaire provincial, était responsable du département de l'Instruction publique en plus de s'occuper du secteur culturel et des autres responsabilités dévolues au secrétariat de la Province.

Né à Montréal en 1906, Omer Côté est le fils de Joseph-Arthur Côté, un riche négociant en fruits et légumes qui avait pris la relève de son propre père, J.-D. Côté, dans l'entreprise familiale ; celle-ci avait pignon sur rue dans un vaste bâtiment situé en face du marché Bonsecours à Montréal. Omer est le cinquième d'une famille de dix enfants, dont huit garçons. Le père, Joseph-Arthur, tient à ce que ses fils reçoivent une éducation qui leur permette d'accéder aux professions libérales, une chance qu'il n'a pas eue pour lui-même. Le jeune Omer fait ses études primaires à l'École Querbes d'Outremont avant d'entreprendre son cours classique au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Il termine ses deux années de philosophie au Collège Sainte-Marie à Montréal. Il s'inscrit par la suite en droit à l'Université de Montréal pour être finalement admis au Barreau en 1929. Deux ans plus tard, il épouse Gabrielle Brouillette à Montréal. Avant de se lancer en politique, il pratique le droit, d'abord seul de 1929 à 1931, puis en association avec son frère Damase dans le cabinet Côté & Côté (1931-1944)<sup>16</sup>.

15. Ministère de la Jeunesse, *Rapport sur les activités du ministère de la Jeunesse : l'enseignement spécialisé*, Québec, 1959, 9 p. Sur la défense de Paul Sauvé contre l'accusation de favoritisme, voir son intervention en Chambre : Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, Adresse en réponse au discours de trône, 1<sup>er</sup> déc. 1953, p. 11-13.

16. « Omer Côté », Assemblée nationale, Biographie en ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/cote-omer-2673/biographie.html> ; « Omer Côté », nécrologie, *La Presse*, Montréal, jeudi 17 juin 1999.

Au cours de ses années d'études, Omer Côté milite au sein de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, un mouvement dont le but vise à développer chez les jeunes étudiants ou professionnels laïcs des sentiments catholiques et nationaux<sup>17</sup>. Au début de sa vie professionnelle, il devient également membre de l'Action libérale nationale, mais sans y jouer pour autant un rôle important. Ces différentes influences de jeunesse permettent d'expliquer l'orientation politique ultérieure d'Omer Côté. Admirateur, comme son père, d'Henri Bourassa, il a développé une vision pancanadienne du nationalisme canadien-français, doublée de profondes convictions religieuses catholiques, comme on pourra le constater ultérieurement dans sa conception de l'éducation<sup>18</sup>.

Avant son entrée en politique provinciale, Omer Côté fait ses premières armes sur la scène municipale montréalaise comme échevin du quartier Ville-Marie, de 1936 à 1940. Dans le cadre de ce mandat, il devient président du Comité de législation de la Ville de Montréal. Cette tâche lui vaudra d'être remarqué par le premier ministre Maurice Duplessis qui présidait le Comité des bills privés de l'Assemblée législative à Québec. Au cours d'une séance de ce comité, l'avocat principal de la Ville de Montréal avait présenté d'une façon un peu laborieuse un projet d'amendement aux règlements municipaux. Omer Côté avait pris la relève avec un exposé plus limpide, ce qui avait plu à Duplessis qui allait s'en souvenir plus tard.

En effet, sous les instances personnelles de Duplessis, Omer Côté décide de faire le saut en politique provinciale et brigue les suffrages sous la bannière de l'Union nationale dans le comté de Montréal Saint-Jacques, lors de l'élection partielle de 1942. Battu par le candidat libéral Claude Jodoin, il se présente à nouveau lors de l'élection générale de 1944 et obtient, cette fois, la victoire. À 39 ans, Omer Côté demeure un jeune politicien et il ne s'attend pas à être nommé ministre avant plusieurs années. Pourtant, Duplessis le convoque à son bureau peu après l'élection. Le dialogue qui suit a été rapporté par Omer Côté à son fils Michel :

Duplessis - Dis donc Côté, connais-tu ça, toi, l'éducation ?

Omer Côté - J'ai été à l'école, j'ai fait mon cours classique, j'ai fait mon droit et je suis avocat. C'est à peu près les limites de mes connaissances en la matière.

17. Au sujet de l'ACJC voir : LAURIER RENAUD, *La fondation de l'A. C. J. C.*, mémoire de maîtrise, histoire, Université Laval, 1970, 174p.

18. Première entrevue de Fernand Harvey avec l'hon. Michel Côté c.r., juge à la retraite de la Cour supérieure du Québec et fils de l'hon. Omer Côté, Montréal, 20 juin 2014.

Duplessis - Ben j'te nomme secrétaire de la Province ; parce que tous les autres à qui j'ai posé c'te maudite question-là m'ont tous dit qu'y connaissent ça l'éducation et l'instruction publique...

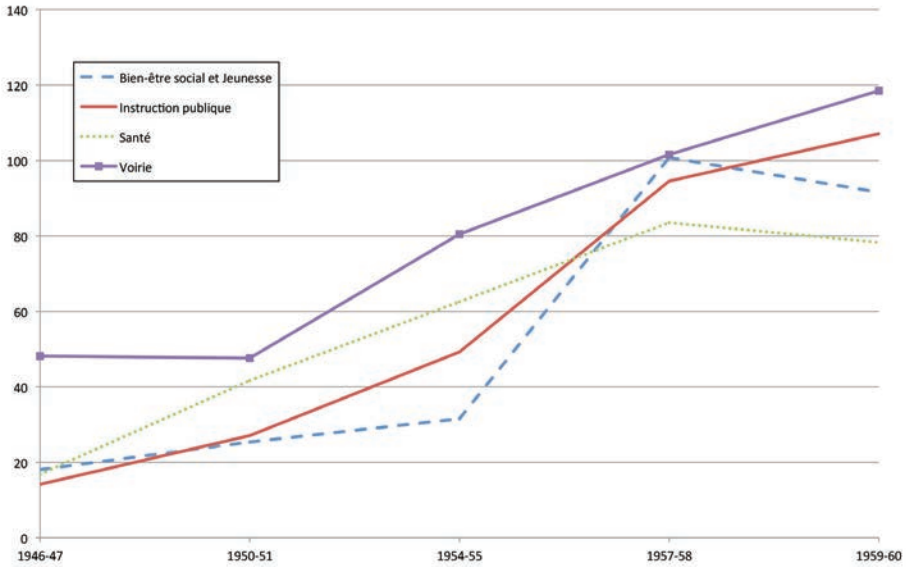
Dans l'esprit de Duplessis, il s'agissait de nommer à ce poste quelqu'un qui n'aurait pas d'idées préconçues sur l'éducation et qui pourrait ainsi y jeter un regard neuf<sup>19</sup>.

Omer Côté a été secrétaire de la Province durant douze ans, soit jusqu'à sa démission à la veille des élections générales de 1956 ; Duplessis le nomme peu de temps après juge des Sessions de la paix dans le district de Saint-Jérôme. Son poids politique, à titre de responsable du secrétariat de la Province, peut paraître faible à première vue, compte tenu du fait que le budget de ce ministère a oscillé entre 2,5 M \$ et 4 M \$ sous le gouvernement de l'Union nationale. Comme on l'a souligné précédemment, les attributions administratives dévolues au secrétariat de la Province concernaient la supervision des « grandes écoles », les subventions à l'enseignement supérieur, l'aide aux arts, aux lettres et au patrimoine, ainsi que diverses fonctions reliées à l'enregistrement des actes administratifs du gouvernement (tableau 1). Mais à cela s'ajoute pour le ministre l'important secteur de l'éducation primaire et secondaire. En vertu d'une structure administrative assez complexe héritée de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le secrétaire de la Province devenait responsable du Département de l'Instruction publique au sein du cabinet et devant la Législature. Or, le budget de ce département – qui n'est pas formellement un ministère – est demeuré, comme on l'a établi précédemment, l'un des quatre plus importants postes budgétaires de l'État québécois au cours du régime Duplessis avec les ministères de la Santé, de la Voirie et du Bien-être social et de la Jeunesse. Le budget de l'instruction publique, qui était de 9,4 M \$ en 1946, passe à 44,8 M \$ en 1954 pour atteindre 92,7 M \$ en 1957<sup>20</sup>.

19. Première entrevue de Fernand Harvey avec l'hon. Michel Côté, 20 juin 2014.

20. Québec, *Comptes publics*, 1946-47, 1954-55, 1957-58. Calculés en \$ constants de 1960 plutôt qu'en \$ courants comme ci-haut, les données concernant les dépenses du Département de l'Instruction publique sont sensiblement les mêmes, soit : 14,1 M \$ en 1946, 49,2 M \$ en 1954 et 94,3 M \$ en 1957.

Graphique 1  
**Dépenses ordinaires et d'immobilisation des quatre plus importants ministères du gouvernement du Québec (1946-1960)**  
 (en millions de \$ constants de 1960)



Source : Québec, *Comptes publics*, 1946 à 1960.

### ***3. Les structures scolaires : les problèmes de croissance et de sous-financement***

Pour mieux comprendre le rôle de l'État dans le domaine de l'éducation au cours des années 1950, un bref rappel s'impose concernant la structure scolaire de la province avant la création du ministère de l'Éducation, en 1964. À la suite de l'abolition du ministère de l'Instruction publique en 1875 sous les pressions de l'Église catholique et des milieux politiques conservateurs, le contrôle du système d'éducation passait aux mains du Conseil de l'Instruction publique, lequel chapeautait deux comités : le Comité catholique et le Comité protestant. Chaque comité avait pleine juridiction sur l'orientation des programmes, le contenu des manuels scolaires et la formation des maîtres via les écoles normales. L'Église catholique exerçait le contrôle du Comité catholique de l'Instruction publique, compte tenu du fait que la moitié de ses membres était constituée des évêques des différents diocèses ou de leur représentant en cas d'absence. Les membres

laïcs du Comité comprenaient des représentants des élites professionnelles : juges, avocats, notaires, médecins, etc. À titre d'exemple, en 1954, le Comité catholique comptait 44 membres, dont 22 évêques. Le comité protestant, de son côté, comptait 22 membres, dont un seul pasteur et sept membres associés<sup>21</sup>. Au sein du Comité catholique si les évêques avaient le droit d'être représentés par un substitut en leur absence, il n'en allait pas de même pour les membres laïcs. Cette disposition de la loi assurait un contrôle majoritaire de l'épiscopat au sein du Comité, dans le cas – peu probable dans les faits – où il y aurait divergence avec les membres laïcs considérés en bloc.

Par ailleurs, la loi de l'Instruction publique prévoit également la création d'un département de l'Instruction publique, constitué d'une équipe de fonctionnaires chargés de remplir les mandats que leur attribuent les deux comités du Conseil et à en appliquer les décisions. Le Département est sous la direction du surintendant de l'Instruction publique, un fonctionnaire nommé par le secrétaire de la Province au nom du gouvernement, mais placé également sous l'autorité du Conseil de l'Instruction publique et de ses deux comités. Ce surintendant préside le Comité catholique et est membre d'office du Comité protestant. De ce fait, il devient une sorte d'agent de liaison entre l'instance religieuse et l'instance politique. Parmi les devoirs qui lui incombent, la loi précise qu'il doit notamment distribuer les subventions gouvernementales destinées aux écoles publiques, préparer un état détaillé des sommes requises pour l'instruction publique, recueillir et publier des statistiques scolaires et enfin remettre un rapport annuel à la Législature, incluant une justification de l'emploi des subventions gouvernementales<sup>22</sup>.

Cette structure complexe du système d'éducation québécois cherche à établir un compromis entre l'autorité religieuse au niveau des contenus et celle de l'État au niveau des ressources. Comme on le verra plus loin, son évolution deviendra paradoxale dans la mesure où la pratique aura tendance à se distancer des positions idéologiques de départ à caractère confessionnel.

---

21. Liste des membres des deux comités dans : Québec, *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique 1954-1955*, p. vi-viii.

22. Loi concernant l'Instruction publique, Québec, *Statuts refondus*, vol. II, 1941, chap. 59, art. 17, p. 21-22.



Le rapport annuel du surintendant de l'Instruction publique est présenté au secrétaire de la Province et ultimement à la Législature, il comprend, outre son propre rapport, ceux des différents responsables des écoles catholiques et des écoles protestantes : le secrétaire du comité catholique, le directeur de l'enseignement protestant, l'inspecteur général des écoles catholiques et celui des écoles protestantes, les directeurs généraux des écoles normales et le directeur de l'enseignement ménager. Une section de statistiques scolaires s'ajoute à ce rapport annuel. Le Département compte 591 employés en 1955 : des fonctionnaires à l'interne, des inspecteurs d'écoles sur le terrain, des professeurs d'écoles normales et des professeurs rattachés au service de l'éducation familiale<sup>23</sup>. Bref, la structure élaborée pour encadrer tout le secteur de l'enseignement primaire et secondaire rend compte de l'importance du secteur de l'éducation au sein de l'appareil gouvernemental.

À l'échelle locale, la structure scolaire du Québec est composée de corporations scolaires (ou commissions scolaires). Compte tenu de l'étendue du territoire du Québec et de la valorisation des structures locales en opposition à toute forme de centralisation, le nombre de commissions scolaires a eu tendance à s'accroître depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. En 1952, on en dénombre 1 954, dont 1 650 catholiques et 286 protestantes<sup>24</sup>. En vertu de la loi de l'instruction publique, les commissions scolaires ont pour mandat de s'assurer de l'entretien des écoles, d'en faire construire de nouvelles, d'engager le personnel enseignant et d'appliquer les directives des comités catholiques ou protestants en matière de curriculum et de manuels scolaires. Elles ont un pouvoir de taxation et d'emprunt sur les marchés pour subvenir à leurs besoins, en plus de bénéficier des octrois du gouvernement provincial<sup>25</sup>.

Au cours des années de l'après-guerre, le milieu scolaire québécois fait face à de nombreux défis d'adaptation et de rattrapage, comme on a pu le constater précédemment avec les efforts déployés dans le secteur de l'enseignement professionnel. Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, les défis sont également considérables. Les pressions démographiques sur le système scolaire engendrées par le *baby-boom* ne sont pas étrangères aux problèmes auxquels

23. Québec, *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique 1954-1955*, p. 6.

24. Québec, *Rapport du surintendant de l'Instruction publique 1952-1953*, p. xi. le nombre de commissions scolaires diminue de 253 en 1959 pour un total de 1,701, soit 1,557 corporations catholiques et 273, protestantes. *Rapport du surintendant de l'Instruction publique, 1958-1959*, p. xi.

25. Loi de l'Instruction publique, Québec, *Statuts refondus* t. II, 1941, chap. 59, art. 221, 222 et 249, p.76-78 ; 89.

doivent faire face le gouvernement Duplessis et les commissions scolaires. Il s'agit principalement de la nécessité de construire de nouvelles écoles et de tenter d'endiguer l'endettement chronique des commissions scolaires, deux problèmes qui relèvent des pouvoirs publics et qui échappent au contrôle de l'Église catholique. L'État en tant que pourvoyeur du système scolaire verra donc ses pouvoirs de contrôle administratif augmenter au cours des années 1950, malgré ses professions de foi répétées en faveur des écoles confessionnelles.

L'intervention croissante de l'État dans le financement du système scolaire se trouve renforcée avec l'adoption par le gouvernement Duplessis de la « loi pour assurer le progrès de l'éducation » en 1946. À l'endettement des commissions scolaires s'ajoutent les bas salaires du personnel enseignant, un autre problème qui existait depuis longtemps au Québec. Ces questions avaient déjà été évoquées au moment où le gouvernement Godbout avait fait adopter sa loi sur l'instruction obligatoire en 1943<sup>26</sup>. L'Union nationale, une fois de retour au pouvoir, s'était donc donné pour mandat de s'attaquer en priorité à cette situation récurrente.

À titre de ministre responsable du département de l'Instruction publique, Omer Côté se voit confier le dossier de l'éducation et de l'endettement des commissions scolaires, ainsi qu'il le rappelle lors du débat en Chambre devant mener à l'adoption de la loi 21 de 1946 :

Lorsque je suis entré en fonction en 1944, j'ai immédiatement entrepris ce que j'appelle un inventaire minutieux de toute la situation scolaire, dans le but de fournir à toutes les tranches de la population les meilleures installations scolaires<sup>27</sup>.

Au cours de son enquête réalisée avec une équipe de spécialistes, il constate que les dettes des commissions scolaires dépassent 90 M \$ et que 1 500 commissions scolaires locales sur 1 560 sont en déficit ou disposent de budgets insuffisants. Et cela, malgré les subventions gouvernementales dont une grande partie est consacrée directement au paiement des intérêts des emprunts passés. La loi 21 a donc pour objectif d'effacer les dettes accumulées des commissions scolaires avant le 4 avril 1946, grâce à la création d'un *fonds d'éducation* alimenté par des redevances provenant des compagnies d'hydroélectricité et des compagnies forestières. La loi oblige, par ailleurs, les commissions scolaires à soumettre leurs dettes et leurs réserves à la Commission municipale, un organisme créé en 1932

26. FERNAND HARVEY, « Le ministre Hector Perrier, l'instruction publique et la culture, 1940-1944 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65 (2011), p. 267 ; Québec, « Loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire », 7 Geo VI, chap. 13, *Statuts du Québec*, 1943, p. 63-69.

27. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 22<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 12 avril 1946, p. 556.

dans le but de contrôler les dépenses des municipalités<sup>28</sup>. Cette disposition de la loi équivalait à mettre les commissions scolaires en tutelle, en dépit des protestations de l'opposition libérale dirigée par Adélarde Godbout. Pour alléger les dettes des commissions scolaires, la Commission municipale procède alors à une conversion forcée de leurs obligations au profit de nouvelles obligations qu'elle émet elle-même à un taux d'intérêt maximum de 3¼%, en comparaison avec un taux d'intérêt atteignant quelque 6% pour les anciennes obligations (art. 7).

En se faisant le promoteur de cette loi, Omer Côté espérait qu'elle puisse permettre aux commissions scolaires de dégager une marge de manœuvre pour la construction de nouvelles écoles et pour améliorer la qualité de l'enseignement. Cependant, ce plan de sauvetage prévoyait, à l'origine, la création d'un vaste fonds provincial pour l'éducation qui aurait été constitué par un emprunt du gouvernement au faible taux d'intérêt de 3% et qui aurait été mis au service des commissions scolaires. Ces ressources financières supplémentaires se seraient ajoutées aux mesures prévues dans la loi de 1946 concernant le refinancement des dettes passées des commissions scolaires. Mais à la grande déception du secrétaire provincial, Maurice Duplessis qui avait en horreur l'endettement de la province refuse de créer ce fonds complémentaire<sup>29</sup>.

Au milieu des années 1950, l'endettement structurel des commissions scolaires n'est toujours pas réglé et le gouvernement adopte, en 1956, une nouvelle loi dans le but de défrayer la moitié des intérêts des commissions scolaires dans les localités de moins de 150 000 habitants<sup>30</sup>. Mais l'aide financière du gouvernement aux commissions scolaires n'ira jamais au-delà de ces mesures pour alléger le financement de leurs dettes. Pour sa part, la Fédération des commissions scolaires, dans un substantiel mémoire présenté à la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), situait la perte d'autonomie financière des commissions scolaires dans le contexte plus large de la répartition des pouvoirs en matière d'éducation entre le gouvernement fédéral et les provinces<sup>31</sup>.

28. JAMES IAIN GOW, *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 82.

29. Première entrevue de Fernand Harvey avec l'hon. Michel Côté, 20 juin 2014 ; ROBERT RUMILLY, *op. cit.*, p. 125.

30. Québec, « Loi facilitant davantage les progrès scolaires dans la province de Québec », *Statuts de la province de Québec, 1956*, chap. 39, p. 135-137 ; JEAN BLANCHET, « L'Éducation dans Québec », *Notre Temps*, Montréal, 16 juin 1956, p. 2.

31. *Les problèmes des commissions scolaires. Solutions proposées*, Mémoire présenté par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec à la Commission royale d'enquête sur les

Malgré les problèmes financiers des commissions scolaires, les pressions démographiques obligent le gouvernement à intervenir davantage dans le développement du réseau scolaire. Les inscriptions dans les écoles catholiques et protestantes du Québec totalisaient 612,896 élèves en 1944-1945 ; ce nombre augmente progressivement par la suite pour atteindre 1 060 996 en 1958-1959, soit une augmentation de 58%<sup>32</sup>. Une analyse statistique plus poussée permettrait d'évaluer si la progression de la scolarisation a été suffisante au cours de cette période qui précède la réforme de l'enseignement des années 1960. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement Duplessis et les commissions scolaires ont dû prendre des mesures pour répondre aux nouveaux besoins matériels engendrés par l'augmentation de la population scolaire. Il peut sembler paradoxal que le nombre total d'écoles, qui se situe autour de 9 000 au début du gouvernement de l'Union nationale, demeure relativement stable jusqu'à la fin du régime, alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter (tableau 3).

Deux hypothèses peuvent expliquer ce paradoxe. La première concerne l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Toutefois, l'hypothèse la plus plausible réside dans l'accélération du phénomène d'urbanisation dans les différentes régions du Québec. On constate, en effet, que la construction de nouvelles écoles est en croissance au cours de la période, sans que cela n'affecte le nombre total d'écoles comme on vient de le souligner. Ce second paradoxe semble s'expliquer par la fermeture progressive des écoles de rang au profit de la construction de nouvelles écoles dans les villages et dans les villes. Selon les besoins, ces écoles contiennent quatre, six ou huit classes, voire jusqu'à 20 classes ou plus (tableau 3).

---

problèmes constitutionnels, Québec, 4 juin 1954, 262 p. Le mémoire prend position en faveur de la priorité constitutionnelle et législative du Québec en matière d'éducation.

32. *Annuaire statistique Québec 1960*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1961, p. 165 et 194. À noter que l'augmentation totale du nombre d'élèves entre 1945 et 1959 est légèrement inférieure dans le réseau catholique (57,4%), en comparaison avec le réseau protestant (61,1%).

**Tableau 3**  
**Écoles élémentaires et secondaires catholiques et protestantes au Québec,**  
**1945-1959**

Année	Nombre total d'écoles	Nombre total d'élèves	Constructions de nouvelles écoles			
			Écoles (nombre)	Classes (nombre)	Nombre moyen de classes par école	Coût de construction \$
1945	9 320	612 896	188	288	1,5	1 827 412
1946	9 311	610 690	114	316	2,7	2 437 749
1947	9 367	612 603	103	237	2,2	2 811 119
1948	9 382	627 458	173	412	2,4	4 700 890
1949	9 300	645 889	303	1 007	3,3	13 482 258
1950	9 416	676 924	286	1 050	3,7	13 961 717
1951	9 504	697 812	245	1 010	3,5	17 161 212
1952	9 520	733 044	334	1 488	4,4	25 283 870
1953	9 553	771 270	420	1 932	4,6	35 060 004
1954	9 708	822 608	389	2 028	5,2	39 560 212
1955	9 632	876 294	367	1 829	5,0	33 792 820
1956	9 551	921 156	440	2 530	5,7	46 425 891
1957	9 400	962 857	378	2 464	6,5	45 461 590
1958	9 200	1 013 368	353	2 130	6,0	41 160 504
1959	8 881	1 060 996	320	2 296	7,1	43 195 988

Source : *Annuaire statistique Québec, 1960*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1961, p. 165 et 194.

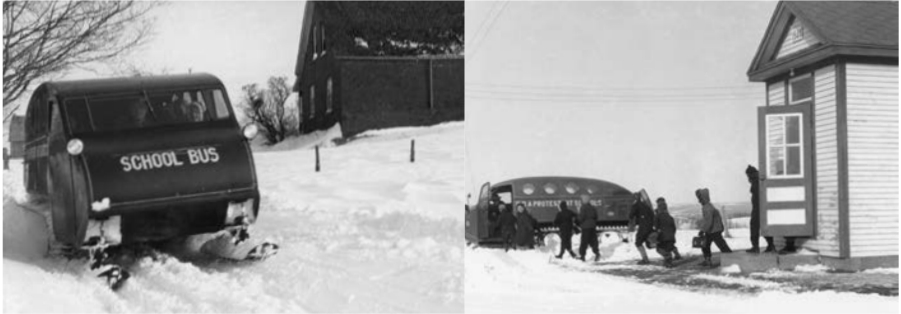
On assiste ainsi à un premier mouvement de régionalisation scolaire au niveau des infrastructures, même si le nombre élevé de commissions scolaires locales continue à se maintenir et à masquer ce phénomène. À titre d'exemple, pour l'année 1956-1957, le département de l'Instruction publique procède à la fermeture de 124 écoles de rang dans le réseau catholique et fait construire 290 écoles, dont le nombre de classes varie de 4 et plus de 20<sup>33</sup>. Se pose alors un nouveau problème : celui du transport scolaire des élèves. Ainsi, 636 commissions scolaires rurales et 27 centres non organisés ont transporté 39 492 élèves pour un coût total de 1 911 932\$ au cours de l'année scolaire 1956-1957<sup>34</sup>.

Voilà donc une nouvelle territorialité des infrastructures scolaires qui s'est imposée au gouvernement et auquel il a dû faire face. En outre, les coûts de construction des nouvelles écoles à classes multiples augmentent eux aussi de façon considérable sous le même gouvernement, passant de 1,8 M\$ en 1945 à 43 M\$ en 1959 (tableau 3). De tels investissements et de telles modifications de

33. Québec, *Rapport du surintendant de l'Instruction publique 1956-57*, p. 4-5. Les constructions d'écoles se répartissent comme suit : 60 écoles de 2 à 3 classes, 52 écoles de 4 à 5 classes, 110 écoles de 6 à 9 classes, 59 écoles de 10 à 19 classes, 9 écoles de 20 classes et plus. À cela s'ajoute cependant la construction de 73 écoles de rang d'une seule classe qui démontre la persistance du vieux modèle rural, sans doute en milieu de colonisation.

34. Québec, « Rapport du secrétaire catholique du département », dans : *Rapport du surintendant de l'Instruction publique 1956-57*, p. 6.

la carte scolaire contribueront à l'endettement soutenu des commissions scolaires et ne seront pas sans susciter des débats à caractère politique et constitutionnel en regard du déséquilibre fiscal entre Québec et Ottawa.



Les débuts du transport scolaire en milieu rural québécois avant l'ouverture des chemins durant l'hiver, grâce à l'autoneige C-18 conçue par J.-Armand Bombardier et vendue à différentes commissions scolaires au début des années 1950. © Musée Joseph-Armand Bombardier



La compagnie Provincial Transport fait don au Secrétariat de la province de 17 autobus remis en état pour le transport scolaire. Le ministre Omer Côté reçoit la livraison au nom du gouvernement.

Office du film du Québec, photo Claude Décarie, août 1949. BANQ : 06M E6S7 SS1 P048007

#### ***4. Le maintien d'une conception chrétienne de l'éducation : l'étroite collaboration du ministre Omer Côté et le surintendant Omer-Jules Desaulniers***

Le 26 novembre 1947, Duplessis nomme Omer-Jules Desaulniers surintendant de l'Instruction publique en remplacement de Joseph-Philippe Labarre. Cet ancien instituteur, inspecteur général des écoles primaires de la province depuis 1945, amorce un long mandat qu'il terminera en 1964, non sans une certaine amertume, au moment de la création du ministère de l'Éducation. Partisan d'une école confessionnelle catholique, Desaulniers trouve en Omer Côté un allié convaincu au niveau politique.

Omer-Jules Desaulniers est le huitième et dernier surintendant de l'Instruction publique à occuper ce poste stratégique dans le système scolaire de la province de Québec<sup>35</sup>. Au cours de son mandat, il parcourt la province, multipliant les interventions qui expriment de sa conception chrétienne et cléricale du système d'éducation. Ce système repose sur une triade : le rôle primordial des parents, les enseignements de l'Église catholique en vue d'une formation intégrale de l'enfant et, enfin, l'aide supplétive de l'État, laquelle doit demeurer discrète. Fort de l'approbation du pape Pie XII à qui il explique le fonctionnement du régime scolaire québécois lors d'une audience qu'il obtient à Rome en septembre 1949, Desaulniers affirme par la suite à qui veut l'entendre que le Québec possède « le meilleur système d'éducation au monde ». Dans son opinion, ce système n'est pas seulement en accord avec la doctrine catholique et l'autorité pontificale, mais il est aussi en conformité avec la mentalité, l'histoire et les aspirations d'une population à la fois française et catholique. De ces principes, il découle que la formation intellectuelle et sociale de l'enfant doit être subordonnée à formation morale et religieuse<sup>36</sup>.

35. Les surintendants de l'Instruction publique: 1- Jean-Baptiste Meilleur (1847-1855), 2- Pierre-Olivier Chauveau (1855-1867) [le ministère de l'Instruction publique, 1867-1875], 3- Gédéon Ouimet (1876-1895), 4- Pierre Boucher de la Bruère (1895-1916), 5- Cyrille Fraser Delâge (1916-1939), 6- Victor Doré (1939-1946), 7- Joseph-Philippe Labarre (1946-1948), 8- Omer-Jules Desaulniers (1948-1964).

36. MARTIAL DASSYLVA, « Le meilleur système d'éducation a monde », Omer-Jules Desaulniers et l'idéologie scolaire catholique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 62, n° 3-4, (2009), p. 529.



Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique, présentant un rapport au Comité catholique de l'Instruction publique (vers 1954)

De dos de dr à g : M<sup>gr</sup> G.-L. Pelletier (Trois-Rivières), M. A.-J. Beaulieu, M<sup>gr</sup> J.-A. Desmarais (Amos), rangée de gauche : de g à d. M<sup>gr</sup> J.-A. Langlois (Valleyfield), Mgr Limoges (Mont-Laurier), M<sup>gr</sup> C.-E. Parent (Rimouski), M<sup>gr</sup> G. Cabana (Sherbrooke) ; au fond : M<sup>gr</sup> M. Roy (Québec), Hon. Antoine Rivard, C.R. solliciteur général, le cardinal P.-É. Léger (Montréal), O.-J. Desaulniers (président), B.-O. Filteau (secrétaire) ; rangée de droite : M. Savard, le juge A. Galipeau, C.-F. Delage, N.P., le juge H.-A. Fortier, Roland Vinet, M<sup>gr</sup> J.-A. Papineau (Joliette), A. Perreault C.R., M. Perreault, M. Pagé, J.-A. Trudel N.P., J. Dumoulin C.R.

Photo Roger Bédard, Fonds Omer-Jules Desaulniers, Archives du Séminaire de Nicolet

La vision catholique du système d'éducation francophone d'Omer-Jules Desaulniers est partagée par Omer Côté, ministre responsable du Département de l'Instruction publique. De fait, en 1945, sa première conférence publique à titre de secrétaire de la Province s'intitule « Il y a-t-il trop de religion dans nos écoles ? » Il la présente alors devant l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal et se fait le défenseur d'une vision confessionnelle de l'éducation, cela à l'encontre des partisans de la neutralité religieuse à l'œuvre dans les provinces anglophones du Canada et ailleurs dans le monde :



Pas de religion à l'école, cela veut dire que dans les écoles primaires, techniques, secondaires et même universitaires, on pourrait prêcher toutes les doctrines excepté le christianisme. Et tous nous savons que, en fait, dans toutes les écoles supposées neutres, on a prêché tous les matérialismes et tous les rationalismes. On a opposé la science et la foi. La science fut la religion nouvelle destinée à détruire la vraie religion.<sup>37</sup>

Dans une autre conférence publiée sous forme de brochure en 1952, Omer Côté présente une vue d'ensemble du système d'éducation au Québec. On y trouve la même vision éducationnelle que Desaulniers, soit la triade famille-Église-État. Selon lui, « La doctrine catholique nous enseigne que l'éducation appartient d'abord à la famille et à l'Église et ensuite à l'État ». Le rôle supplétif de ce dernier est défini en ces termes : « L'État se limitera à protéger les droits des enfants, des parents et de l'Église, et à suppléer, le cas échéant, à l'incapacité des particuliers dans l'accomplissement de leurs devoirs<sup>38</sup> ».

Ces positions de principes établies par le surintendant de l'Instruction publique et le secrétaire de la Province pour justifier le contrôle du Comité catholique sur le réseau scolaire francophone au Québec résiste mal à l'épreuve des faits puisque le rôle résiduaire dévolu à l'État s'accroît au fil des années 1950. L'explosion des effectifs scolaires observée au cours des années 1950 et l'endettement structurel des commissions scolaires oblige, en effet, l'État québécois à intervenir de façon croissante dans le système pour financer la construction de nouvelles écoles et la réparation des immeubles existants, comme on a pu le constater précédemment. À cela s'ajoutent les normes édictées par le gouvernement pour la construction de nouvelles écoles<sup>39</sup>. Le surintendant Desaulniers a bien conscience qu'aucune solution financière n'est en vue sans le concours du gouvernement. Dans le monde idéal dicté par son idéologie confessionnelle, il souhaiterait contenir le rôle de l'État et accroître plutôt celui des commissions scolaires locales, jugées plus près de la famille et du Comité catholique, mais il doit se résoudre à composer avec ces contradictions<sup>40</sup>.

Pour sa part, le ministre Côté est forcé d'admettre que le budget du Département de l'Instruction publique « a presque triplé en cinq ans », pour excéder 31M\$ en 1952. Ce constat ne l'empêche pas de réaffirmer le rôle supplétif de l'État en éducation, par conviction personnelle, sans doute, mais aussi par prudence politique : « Ce que le gouvernement a encore compris, dit-il,

37. OMER CÔTÉ, *Y a-t-il trop de religion dans nos écoles*, Montréal, 1945, p. 7.

38. OMER CÔTÉ, *Notre système d'éducation*, 1952, p. 2. Fonds Omer-Jules Desaulniers, Archives du Séminaire de Nicolet, F273/F31/2.

39. Québec, *Rapport du surintendant de l'Instruction publique 1956-57*, p. 4-5.

40. MARTIAL DASSYLVA, *loc. cit.*, p. 514.

c'est qu'en matière d'éducation, il doit s'en tenir à son rôle complémentaire et supplétif, évitant soigneusement de s'ingérer dans le domaine familial et religieux et de verser dans le paternalisme<sup>41</sup>». Comme Desaulniers, Côté doit lui aussi composer cette situation où l'épreuve des faits mine ses positions idéologiques.

Ainsi, tout indique que l'idéologie catholique qui domine le système d'éducation au Québec depuis un siècle avec l'appui de ses élites cléricales et une large partie de ses élites politiques et culturelles doit maintenir une cohérence de principe au cours des années 1950, malgré les contradictions de la praxis.



L'hon. Omer Côté, secrétaire de la Province et ministre responsable de l'éducation (au centre, à droite) donnant la main à Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique, entourés de leurs collaborateurs.  
BAHQ 03 E6S7SS1 P76967

Le ministre Côté a, certes, de profondes convictions religieuses qu'il exprime volontiers en public, mais cet ancien membre de l'ACJC manifeste également une vision nationaliste de l'école canadienne-française. Il n'hésite pas

41. OMER CÔTÉ, *op. cit.*, p. 8.

à affirmer en Chambre que « les deux pierres angulaires de toute éducation digne de ce nom [sont] la question religieuse et la question nationale<sup>42</sup> ».

S'adressant à un public franco-ontarien réuni à l'Université d'Ottawa en 1945, il se fait l'ardent défenseur de l'unité canadienne, mais dans le respect des différences historiques et culturelles du Québec. « Tout essai d'*unité nationale* par l'éducation est voué au fiasco, affirme-t-il. Mais je ne vois, par ailleurs, que dans l'éducation, le moyen de créer une *union nationale véritable* entre des groupes différents par la langue, la religion, la culture, l'économie ». Puis, constatant les frustrations accumulées par la province de Québec au sein de la Confédération, il ajoute, à son corps défendant, « qu'il pourrait bien arriver qu'à ce jeu [le Canadien français] cesse un jour de vouloir une union qu'il a tant protégée. Il ne croira pas toujours qu'il doit être le seul à devoir solder les frais de l'union<sup>43</sup> ». Le nationalisme conservateur d'Omer Côté s'inspire de Thomas Chapais, un historien à qui il voue une profonde admiration, plutôt qu'à Lionel Groulx perçu comme plus revendicateur<sup>44</sup>.

Au niveau scolaire proprement dit, le nationalisme d'Omer Côté s'exprime de façon plus explicite lors de l'inauguration de nouvelles écoles qu'il tient à présider, alors que Maurice Duplessis se réserve plutôt l'inauguration des ponts et des hôpitaux. À cet égard, le secrétaire de la Province émet une directive pour qu'on installe un mat devant chaque école pour y faire flotter le drapeau fleurdelisé du Québec adopté par Duplessis en 1948, un drapeau qu'il apporte avec lui et qu'il présente aux autorités devant les élèves à l'occasion de ces inaugurations. Avant cette année 1948, il n'existait pas de mat devant les écoles<sup>45</sup>.

42. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 12 avril 1946, p. 557.

43. OMER CÔTÉ, *Unité ou union*, donné le 21 octobre 1945 à l'Université d'Ottawa sous les auspices de la Société des conférences d'Ottawa, 1945, p. 27. Il semble que cette mise en garde d'Omer Côté ait inspiré Daniel Johnson dans son livre *Égalité ou indépendance*, publié vingt ans plus tard (Montréal, Éditions de l'Homme, 1965.125p.)

44. OMER CÔTÉ, Causerie radiophonique sur Thomas Chapais, Radio-Canada, janvier 1951, 8p. Localisation : BAnQ, Montréal.

45. Deuxième entrevue de Fernand Harvey avec l'hon. Michel Côté, 3 juillet 2014 ; OMER-JULES DESAULNIERS, « Instructions relatives au drapeau de la province de Québec », *Renseignements et directives*, Département de l'Instruction publique, 12 mai 1954, p. 541-542, dans : Fonds Omer-Jules Desaulniers, Archives du Séminaire de Nicolet, cote F273/F32/6.



Omer Côté, secrétaire de la Province, présentant le drapeau du Québec à la nouvelle école de Villemontel (aujourd'hui Trécesson) dans le comté d'Abitibi-Ouest, c. 1950. De g à dr. : le ministre Omer Côté, le curé de la paroisse, le député unioniste du comté, Émile Lesage, et le secrétaire personnel du ministre pour Montréal, Bernard Arbour. Inscription manuscrite d'Omer Côté à l'endos de la photo : « Depuis que nous avons un drapeau les petits comprennent mieux la signification de notre emblème et la grandeur de notre race. »

Coll. hon. Michel Côté c.r.

Omer Côté rédige sa lettre de démission comme député et secrétaire de la Province le 15 mars 1956, à la suite de sa nomination comme juge des sessions de la paix par Maurice Duplessis. Certains historiens ont interprété cette démission comme le résultat d'une relation souvent houleuse avec le premier ministre<sup>46</sup>. Il est certain qu'Omer Côté, réputé pour son tempérament sensible et souvent impulsif, acceptait mal les intrigues politiques qui pouvaient se tramer dans son dos<sup>47</sup>. De plus, il avait sans doute été déçu du refus de Duplessis, en ce qui concerne son projet de fonds d'emprunt au profit des commissions scolaires; sans compter qu'il avait dû composer avec un « chef » qui avait la réputation de ne pas se gêner pour intervenir directement dans les affaires des différents ministères. Cependant, Omer Côté n'en conservait pas moins une

46. ROBERT RUMILLY, *Maurice Duplessis et son temps*, t. II (1944-1959), Montréal, Fides, 1973, p. 108-110; 122-126; 170-171; 558-559; CONRAD BLACK, *Duplessis*, t. II *Le pouvoir*, op. cit., p. 26-29 et 32.

47. Omer Côté à Maurice Duplessis, Sainte-Thérèse, 5 avril 1954, Fonds Maurice Duplessis, Archives du séminaire de Trois-Rivières, cote 0019-c-09-0165. Dans cette lettre, Côté évoque des propos qui lui ont été rapportés et qui auraient été formulés par Duplessis lui-même : « J'en ai assez de Côté qui donne des octrois et se bâtit une maison à trois milles dans le bois avec un chemin asphalté. À l'avenir, c'est moi qui donnera les octrois ».

fidèle admiration pour Duplessis comme en témoignent plusieurs lettres qu'il lui adresse au fil des années<sup>48</sup>. Finalement, tout indique que sa décision de quitter la politique active ait été principalement dictée par ses ennuis de santé auxquels il fait allusion dans sa correspondance avec le premier ministre et, également, avec son ami Omer-Jules Desaulniers<sup>49</sup>.

En accusant réception de la lettre de départ d'Omer Côté, Maurice Duplessis semble avoir conservé des relations cordiales avec son ministre démissionnaire à qui il reconnaît un bilan positif à l'éducation dans la lettre qu'il lui adresse en retour : « Depuis que vous avez présidé aux activités de l'important ministère que constitue le secrétariat provincial, notre chère province a fait des pas de géant dans le domaine vital de l'éducation et des améliorations colossales ont été réalisées dans toutes les parties de la province<sup>50</sup>. »

Secrétaire de la Province durant 12 ans, Omer Côté y a certainement laissé sa marque à titre de ministre responsable du département de l'Instruction publique. Lui succède durant cinq mois, Roméo Lorrain, également ministre des Travaux publics, puis Yves Prévost, du 26 septembre 1956 au 5 juillet 1960 ; ce dernier était jusque alors ministre des Affaires municipales. Au cours du dernier mandat de l'Union nationale, aucune législation importante n'est adoptée par le gouvernement en matière d'éducation. On note cependant l'importance accrue du secteur de l'éducation dans le ministère de Paul Sauvé dont la restructuration du ministère de la Jeunesse, le 15 janvier 1959, servira d'incubateur au futur ministère de l'Éducation, en 1964<sup>51</sup>.

Quant à l'ancien ministre Côté, il finit, avec le recul du temps, par porter un regard critique sur le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Dans une lettre à Omer-Jules Desaulniers en date du 3 février 1969, il considère, en effet, que certains évêques n'ont pas été à la hauteur de la situation :

48. Voir le dossier de correspondance « Omer Côté » dans le fonds Maurice Duplessis, Archives du séminaire de Trois-Rivières.

49. Omer Côté à Omer-Jules Desrosiers, Paris, 12 nov. 1955 ; Omer-Jules Desaulniers à Omer Côté, 27 oct. 1955, fonds Omer-Jules Desaulniers, Archives du séminaire de Nicolet, F273/F31/2 et F273/F31/2 ; Omer Côté à Maurice Duplessis, 9 mars 1954, fonds Maurice-Duplessis, cote 0019-c09-0165.

50. Maurice Duplessis à Omer Côté, Québec, 15 mars 1956, fonds Maurice Duplessis, Archives du séminaire de Trois-Rivières, cote 0019-0c-09-0165.

51. Après la victoire du parti Libéral de Jean Lesage, Paul-Gérin Lajoie devient ministre de la Jeunesse, le 5 juillet 1960, en attendant de devenir premier titulaire du ministère de l'Éducation, le 13 mai 1964.

Pendant près de 13 ans où j'ai occupé le poste de ministre de l'Éducation [sic], on pouvait compter sur les doigts d'une seule main « Nos Seigneurs » qui scrutaient avec une loupe tout ce qui pouvait nuire à l'éducation, tel que nous la concevions. Quant aux autres, une grande partie des laïcs, je suis toujours resté sous l'impression qu'ils assistaient à ces réunions pour se permettre de goûter un bon repas ou se délecter d'un bon cigare<sup>52</sup>.

## 2<sup>e</sup> partie : Le gouvernement Duplessis et la culture

### *1. L'héritage des gouvernements libéraux dans le domaine culturel*

En ce qui concerne le domaine des « affaires culturelles » qui ne constitue pas un enjeu électoral majeur à l'époque, le discours partisan de l'Union nationale est peu explicite. Le gouvernement Duplessis a néanmoins hérité des institutions et des mesures de soutien à la culture mises en place par le secrétariat de la Province depuis 1920. Cette décennie marque, en effet, le début de l'implication significative de l'État québécois dans le domaine culturel, alors qu'Athanase David est secrétaire de la province. Dès 1920, il crée le poste d'Archiviste de la province et le confie à l'historien Pierre-Georges Roy. Suivent une série de mesures dans le domaine culturel au cours de l'année 1922. Ainsi, David porte de 5 à 15 le nombre de bourses d'études supérieures en Europe. Ce programme avait été institué par le premier ministre Lomer Gouin deux ans plus tôt afin de suppléer à l'absence d'études supérieures dans les universités québécoises francophones de l'époque dans le domaine des arts, des lettres, des sciences et de la médecine. Toujours en 1922, le secrétaire de la Province institue le Prix David pour les écrivains et les scientifiques et fait adopter, dans le domaine du patrimoine, la loi créant la Commission des monuments historiques. L'enseignement des arts retient aussi son attention alors qu'il recrute des professeurs français pour mettre sur pied l'École des beaux-arts de Québec et l'École des Beaux-arts de Montréal. Une loi de 1922 prévoit également la création d'un Musée de la province à Québec, mais son ouverture n'a lieu qu'en 1933, après trois années de construction qui coïncide avec la crise économique des années 1930<sup>53</sup>.

Sous le premier gouvernement Duplessis qui succède au régime Taschereau, de 1936 à 1940, aucune nouvelle initiative importante n'est entreprise par le nouveau secrétaire de la Province, le D<sup>r</sup> Albiny Paquette,

---

52. Omer Côté à Omer-Jules Desaulniers, Saint-Jérôme, le 3 février 1969, Archives du Séminaire de Nicolet, fonds Omer-Jules Desaulniers, cote F273/F31/2.

53. FERNAND HARVEY, « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 », *Les Cahiers des Dix*, n° 57 (2003), p. 32-83.

qui cumule également le poste de ministre de la Santé. Il prend néanmoins l'initiative de créer en 1937 une commission d'enquête de huit membres sur l'enseignement de la musique au Québec. Deux ans plus tard, le mince rapport de la commission ne débouche pas sur la création d'un conservatoire provincial de musique, comme on le souhaitait dans le milieu musical. Toutefois, il faut porter au crédit du gouvernement de l'Union nationale, en 1937 toujours, le soutien financier à l'Inventaire des œuvres d'art du Québec entrepris par Gérard Morisset dans le cadre des activités du Musée provincial.

Le retour au pouvoir des Libéraux sous la direction du premier ministre Adélard Godbout, de 1940 à 1944 donne lieu à deux nouvelles initiatives importantes en matière culturelle. Hector Perrier, devenu secrétaire de la Province fait adopter une loi créant le Conservatoire de musique de la province de Québec en 1942. Localisée à Montréal dans une première étape et prévoyant inclure plus tard un volet d'art dramatique, cette institution d'État voyait enfin le jour après avoir divisé le milieu musical québécois durant plusieurs décennies. La même année, le gouvernement Godbout procède à l'achat de la Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal. Cette bibliothèque – qui servira plus tard d'assise à la Bibliothèque nationale du Québec – demeurait fermée pour les raisons budgétaires depuis la crise économique des années 1930 ; elle ouvre ses portes à nouveau en 1944.

La victoire électorale de l'Union nationale, en 1944, allait-elle remettre en cause les institutions culturelles créées depuis les années 1920 ? Tout indique que les acquis seront maintenus. Reste à savoir dans quelle mesure ces institutions seront soutenues financièrement et quelles nouvelles initiatives seront mises de l'avant par ce gouvernement.

## ***2. Le secrétariat de la Province et la culture : deux principaux acteurs, Omer Côté et Jean Bruchési***

À titre de secrétaire de la Province, Omer Côté cumule, de ce fait, deux responsabilités connexes : celle de l'éducation, à titre de ministre responsable du Département de l'Instruction publique et celle de la culture et du registrariat au sein même du secrétariat de la Province. Ces deux domaines font l'objet de budgets et d'organigrammes administratifs distincts. De plus, le ministre peut compter sur l'équivalent de deux « sous-ministres » pour le seconder dans sa tâche : le surintendant Omer-Jules Desaulniers à l'éducation et le sous-secrétaire Jean Bruchési à la culture. Ces deux grands commis de l'État demeurent en

poste plusieurs années, en fait tout au long du mandat d'Omer Côté et de son successeur, Yves Prévost<sup>54</sup>.

Omer Côté possède une vaste culture générale qui sied bien aux fonctions qu'il occupe. Alors qu'il était étudiant, il avait fait du théâtre amateur et fondé la troupe l'Aiglon. Par la suite, il avait suivi quelques cours d'art dramatique au Conservatoire Lasalle. Adulte, il manifeste son intérêt pour les grands poètes français qu'il se plaît à citer de mémoire. Avec son épouse Gabrielle, Omer Côté avait suivi de près la fondation en 1947 de la société Pro Musica, spécialisée dans la musique de chambre, et fondée à Montréal par Gertrude Gendreau ; il en sera le président d'honneur durant plusieurs années. Ses intérêts le portent aussi vers la peinture et il se procure divers tableaux de peintres québécois figuratifs lors des vernissages auquel il est invité à titre de secrétaire de la Province. Son goût pour la littérature et pour l'histoire l'amène à se constituer une importante bibliothèque personnelle d'auteurs français et canadiens. Les différents domaines culturels de son ministère ne lui sont donc pas étrangers<sup>55</sup>.

En outre, il participe à différents réseaux culturels tant au Canada qu'à l'étranger. La question de l'avenir des minorités françaises d'Acadie, de l'Ontario, de l'Ouest canadien et de la Nouvelle-Angleterre lui tiennent à cœur. Il est sans doute l'un des rares ministres du gouvernement unioniste à sillonner les autres provinces pour y présenter des conférences sur des sujets d'intérêt commun. Il effectue plusieurs voyages en Europe et y reçoit de nombreuses décorations et distinctions, dont la rosette d'officier du ministère de l'Éducation nationale du gouvernement français en 1955. Quant à son intérêt pour les travaux manuels qu'il réussit à faire introduire dans le curriculum scolaire de la 7<sup>e</sup> année au Québec, il lui vaut d'être nommé « fellow » du College of Handicraft Teachers de Manchester, en Angleterre<sup>56</sup>. Si le ministre Côté se montre sensible aux arts, aux lettres et à l'histoire, la gestion quotidienne de ces dossiers relève davantage de Jean Bruchési, l'indispensable sous-secrétaire de la Province.

---

54. Omer-Jules Desaulniers est surintendant de l'Instruction publique de 1948 à 1964, alors que Jean Bruchési demeure sous-secrétaire de la Province de 1937 à 1949.

55. Première entrevue de Fernand Harvey avec l'hon. Michel Côté c.r., Montréal, 20 juin 2014 ; deuxième entrevue, 3 juillet 2014.

56. « Omer Côté », biographie sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/cote-omer-2673/biographie.html> consulté le 25 sept. 2014.





L'hon. Omer Côté, secrétaire de la Province à son bureau.  
Photo Neuville Bazin, 1947.  
BAAnQ cote O3Q-E6557SS1-P39927

Jean Bruchési peut être considéré comme un grand commis de l'État au cours des deux décennies qui précèdent la Révolution tranquille. Il devient sous-secrétaire de la Province en 1937 sous le premier gouvernement de l'Union nationale et demeure en poste jusqu'en 1959, alors qu'il amorce une carrière diplomatique comme ambassadeur du Canada en Espagne. Au cours de ses 22 ans à titre de sous-secrétaire, il œuvre sous la direction de six ministres différents dont Albiny Paquette (Union nationale), Hector Perrier (libéral), Omer Côté et Yves Prévost (Union nationale)<sup>57</sup>.

Né en 1901, d'une famille d'origine italienne établie à Montréal en 1811, Jean Bruchési entreprend des études en droit après son cours classique et est admis au Barreau en 1924. Peu attiré par la pratique du droit, il opte plutôt, la même année, pour un séjour d'étude de trois ans en France, grâce à une bourse du secrétariat de la Province. Il s'inscrit à l'École des Sciences politiques (section diplomatie), à la Faculté des Lettres, à l'École des Chartes et à l'Institut catholique de Paris. Après l'obtention d'une licence en sciences politiques, il est de retour au pays en 1927 et entreprend une première carrière dans l'enseignement de l'histoire et des sciences politiques à l'Université de Montréal ; il y obtiendra, en 1945, son doctorat en sciences politiques.

57. Les secrétaires de la Province sous Jean Bruchési : Albiny Paquette (UN), 26-oct. 1936 – 8 nov. 1939 ; Henri Groulx (Lib) 8 nov. 1939 – 16 oct. 1940 ; Hector Perrier (Lib) 16 oct. 1940 – 30 avril 1944 ; Omer Côté (UN) 30 août 1944 – 24 avril 1956 ; Roméo Lorrain (UN) 24 avril 1956 – 26 sept. 1956 ; Yves Prévost (UN) 26 sept. 1956 – 5 juillet 1960.

Jean Bruchési ne tarde pas à se faire remarquer pour son activité débordante. En plus de l'enseignement, il amorce un long cycle de publication en histoire canadienne et en politique internationale. Parmi ses ouvrages les plus connus mentionnons son *Histoire du Canada pour tous* en deux tomes (1946) et *Canada, réalités d'hier et d'aujourd'hui* (1948). Ses fonctions comme sous-secrétaire de la province ne l'empêchent pas de poursuivre des activités académiques parallèles, tant au Canada qu'en France.

Tournées de conférences sur l'histoire du Canada en France (1948 et 1953), activités associatives, co-fondation de la Société des écrivains canadiens, élections à la présidence de plusieurs associations culturelles ou sociétés savantes, toutes ces activités montrent sa grande vitalité et son engagement en parallèle avec ses fonctions de sous-secrétaire de la Province<sup>58</sup>.

Ces quelques éléments biographiques permettent de comprendre toute l'étendue du réseau culturel de Jean Bruchési et l'utilisation discrète qu'il saura en faire dans l'attribution des petites subventions du secrétariat de la Province destinées aux multiples organismes artistiques et littéraires. Le budget annuel du Secrétariat inclut, outre le financement des institutions culturelles de l'État, deux postes où une certaine marge de manœuvre est possible dans l'attribution de l'aide financière : les subventions aux associations et organismes privés, ainsi qu'une réserve pour l'achat de livres et pour les abonnements à diverses revues. C'est surtout à ce niveau que Bruchési peut intervenir en préparant une liste des activités à financer qu'il soumet ensuite pour approbation au ministre responsable. Il faut dire qu'il est sans cesse sollicité par divers milieux et avoue l'ingratitude de sa tâche de sous-secrétaire dans une entrevue à la *Revue populaire* :

C'est un si lourd fardeau parfois que je deviens naturellement exaspéré – je ne puis malheureusement pas contenter tous ceux qui réclament et je ne suis pas de ceux qui promettent la lune et dont le sourire s'arrête à l'amabilité extérieure, sans plus. Je n'ai jamais voulu

58. Parmi les multiples activités liées à son réseau de relations culturelles et scientifiques, mentionnons, outre la fondation avec Victor Barbeau de la Société des écrivains canadiens (1937), son élection à la Société royale du Canada (1940), puis à la Société des Dix (1943), son élection à la présidence de plusieurs associations : l'ACFAS (1944-1945), la Société des écrivains canadiens (1946-1955), l'Institut canadien de Québec (1946-1959), la Société royale du Canada (1953-1954), le Conseil canadien des Arts, devenu depuis la Conférence canadienne des Arts (1948-1951 et 1957-1958), la Canadian Historical Association (1951-1952), le Conseil international de l'Union culturelle française (1954-1956). Les archives personnelles de Bruchési révèlent également une importante correspondance avec différentes personnalités et auteurs français et canadiens tout au long de sa carrière. Fonds Jean-Bruchési, P 57, Division des archives de l'Université de Montréal : curriculum vitae, P57/682-3 ; pour les références à la correspondance de l'auteur, consulter le guide du Fonds.

mécontenter personne pour le seul souci de faire de la peine – je réponds à toutes les lettres et je reçois tout le monde.<sup>59</sup>

Et la journaliste qui l'interroge de commenter : « On devine en lui une nature sensible [...] On le croit snob, froid, indifférent, quand sa débordante activité intellectuelle prouve au contraire une ardeur fébrile à faire partager son érudition, à en faire bénéficier les siens ».

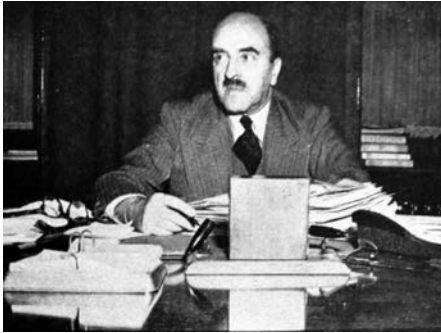
Comme bien d'autres, Jean Bruchési a eu à subir la personnalité contrôlante de Maurice Duplessis qui excellait dans le micromanagement, souvent par-dessus la tête de ses ministres. En 1939, alors qu'il s'était aventuré à recommander un achat quelconque pour le secrétariat de la Province, Bruchési reçoit une lettre de remontrance du « chef » : « Dans l'intérêt de la bonne administration et pour éviter toute critique, messieurs les sous-ministres voudront bien, à l'avenir, ne donner aucune recommandation quelconque et se contenter, comme ils doivent le faire, d'exprimer leur opinion à leur ministre.<sup>60</sup> »

Dans ses mémoires publiés en 1974, Bruchési qui a pris ses distances avec cette époque révolue, évoque à nouveau son ancien rôle de sous-secrétaire : « C'est ainsi que je devenais, sans l'avoir soupçonné, encore moins voulu, sinon une sorte de « Père Noël », du moins celui par les soins duquel il fallait passer pour atteindre le cœur et la bourse de l'authentique « Père Noël », protecteur attitré de l'Enseignement, des Lettres et des Beaux-arts...<sup>61</sup> » Ainsi, tout indique que les ministres responsables du secrétariat de la Province – Omer Côté ou Yves Prévost – n'avaient pas le champ libre pour accorder des subventions dans le domaine des arts et des lettres, surtout si l'aide gouvernementale impliquait une importante visibilité, comme on le verra plus loin dans le cas du théâtre.

59. MADELEINE JOLY SAINT-HILAIRE, « Jean Bruchési », *La Revue populaire*, janv. 1952, p. 42.

60. Maurice Duplessis à Jean Bruchési, 27 févr. 1939, Fonds Jean Bruchési, Division de la gestion de documents et des archives, Université de Montréal, P57/419.

61. JEAN BRUCHÉSI, *Souvenirs à vaincre*, tome 1, Montréal Hurtubise/HMH, 1974, chap. 3 « Commis de l'État », p. 74.



Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province  
à son bureau du gouvernement en 1952  
Photo Louis Lanouette, *La Revue populaire*, janv. 1952, p. 13.



Jean Bruchési dans son cabinet de travail  
au 273 avenue Laurier à Québec, 1952  
Photo Louis Lanouette, *La Revue populaire*, janv. 1952, p. 12.

### ***3. Les dépenses culturelles du secrétariat de la Province et des autres ministères***

En l'absence de rapports annuels des différents ministères sous le gouvernement de l'Union nationale, c'est en scrutant les *Comptes publics* publiés chaque année que l'on peut reconstituer l'état des dépenses dans le domaine culturel. À une époque où l'administration publique fonctionnait de façon empirique au fil des besoins et des conjonctures politiques, ces dépenses peuvent être comptabilisées au sein de plusieurs ministères, à l'image de ce qui prévaut dans le domaine de l'éducation. Le secrétariat de la Province demeure, certes, le ministère prépondérant dans le domaine culturel - comme à l'époque d'Athanase David -, mais on retrouve également des dépenses à caractère culturel au ministère du Conseil exécutif, au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse et jusqu'au ministère de l'Industrie et du Commerce.

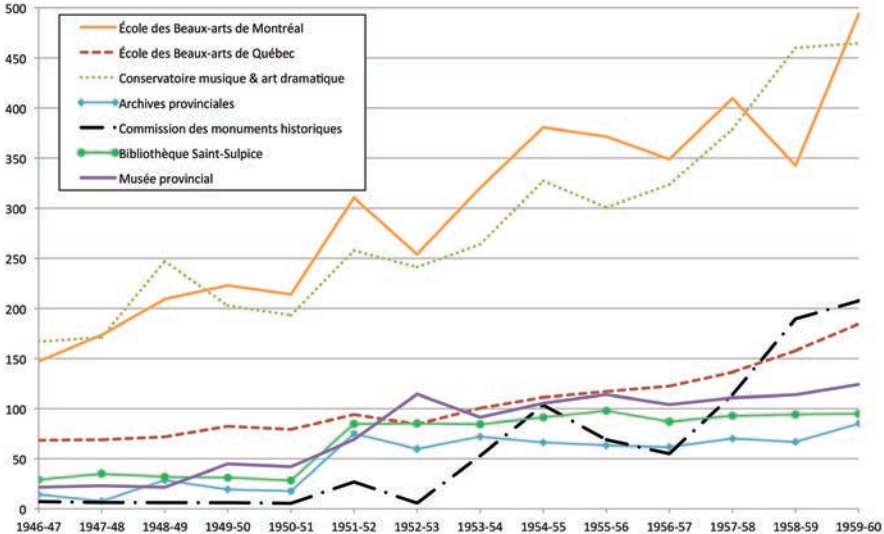
Sous le second gouvernement de l'Union nationale, le secrétariat de la Province peut être classé parmi les petits ministères avec les Affaires municipales, la Chasse, l'Industrie et Commerce, les Mines, les Pêcheries, les Ressources hydrauliques, le Travail et les Finances, eu égard au budget alloué. Ainsi, pour l'année financière 1953-1954, par exemple, tous ces ministères disposent d'un budget de 5 M\$ ou moins, soit un total de 23,6 M\$ ou 7% du budget de la province qui totalise 319,4 M\$. Le secrétariat de la Province dispose, pour sa part, d'un maigre 3,7 M\$ (1%). Les ministères les plus importants concernent la santé (52,5 M\$), l'instruction publique (36,9 M\$), la voirie (33,1 M\$), le bien-être et la jeunesse (25,7 M\$), le service de la dette (27,4 M\$) et l'agriculture (16,9 M\$), lesquels monopolisent 60% du budget de la province. Quant aux ministères de taille intermédiaire, ils regroupent le procureur général, la colonisation, les

terres et forêts, les travaux publics et disposent d'un budget qui se situe autour de 10 M\$. En 1959-1960, le budget total du Québec atteint 598,3 M\$, mais l'importance relative des différents ministères demeure sensiblement la même. Seul le budget du secrétariat de la Province diminue en proportion et en chiffres absolus à 2,9 M\$<sup>62</sup>. Il faut cependant tenir compte du fait que plusieurs de ses responsabilités ont été transférées au ministère de la Jeunesse au fil des années.

Une analyse interne des dépenses culturelles du secrétariat de la Province entre 1944 et 1959 permet néanmoins de faire un certain nombre de constats. Au niveau du financement institutionnel public, ce sont les deux écoles de beaux-arts de Montréal et de Québec, ainsi que le Conservatoire de musique et d'art dramatique qui obtiennent la part du lion tout au long de la période et leur budget suit une courbe ascendante jusqu'en 1960. Faut-il s'en étonner si l'on considère que le gouvernement Duplessis a fait du développement des écoles spécialisées l'une de ses priorités en éducation ?

Graphique 2

**Dépenses des principales institutions culturelles d'État rattachées au secrétariat de la Province, 1946-1960 (en milliers de \$ constants de 1960)**



62. Québec, *Comptes publics 1953-54*. Il s'agit ici des dépenses effectuées par les différents ministères.

Le graphique 2 indique un accroissement accéléré des dépenses consacrées aux institutions culturelles de l'État à partir de 1951. Bien que cette progression soit constante par la suite pour le conservatoire de musique et d'art dramatique, les deux écoles de beaux-arts et la Commission des monuments historiques, on note une stagnation en ce qui concerne le musée provincial, le service des Archives et la bibliothèque Saint-Sulpice. Au total, les dépenses de ces institutions sont passées de 254,4 M \$ (dollars courants) en 1945-1946 à 1 696,2 M \$ en 1959-1960, soit une augmentation de plus de 600%. Calculé en dollars constants de 1960, ces dépenses sont de 419,5 M \$ en 1945-1946, soit une augmentation de 400%.

Outre ces dépenses consacrées aux les grandes institutions culturelles provinciales, le secrétariat de la Province continue de financer le Prix d'Europe en musique et les Concours littéraires et scientifiques (anciennement Prix David) à la hauteur de 5 000 \$ chacun et sans augmentation au cours de la période. Le gouvernement provincial finance également sur une base annuelle l'Inventaire des œuvres d'art dirigé par Gérard Morisset, ainsi qu'un Service de biogéographie à partir de 1950. Le budget du secrétariat inclut aussi deux postes stratégiquement importants pour le gouvernement, parce que discrétionnaires. Le premier concerne l'achat de livres et de revues et engage des dépenses qui varient entre 46 600 \$ en 1946 et 73,500 \$ en 1959. Bien que relativement modeste, ce poste budgétaire sert de substitut à une politique du livre encore inexistante : il permet de soutenir des auteurs québécois et des revues culturelles et scientifiques. Quant à l'enveloppe budgétaire dédiée aux organismes et aux associations, elle est plus substantielle, soit un montant de 135 000 \$ en 1946 pour atteindre 266 400 \$ en 1959. Parmi la multitude d'organismes, dont bon nombre reçoivent de petits montants de moins de 500 \$, certains peuvent compter sur une subvention annuelle plus importante. Tel est le cas pour l'Orchestre symphonique de Montréal (15,000 \$), l'Orchestre symphonique de Québec (3 300 \$ à 11 000 \$), l'ACFAS (7 000 \$ à 10 000 \$), l'Institut scientifique franco-canadien (7 000 \$) et la Maison des étudiants canadiens à Paris (5 000 \$). [Voir l'Annexe 1].

Outre le secrétariat de la Province, on retrouve plusieurs dépenses en lien avec le soutien des arts et la formation universitaire au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse. Parmi toutes les écoles professionnelles sous la responsabilité de ce ministère, l'École du meuble et l'École des Arts graphiques revêtent un caractère plus artistique et peuvent être rangées dans la même catégorie que les deux écoles des beaux-arts et le Conservatoire de musique et d'art dramatique, lesquels sont demeurés sous la responsabilité du secrétariat de la Province comme a pu le lire précédemment. Or, le financement de toutes ces écoles se situe au même niveau et suit une progression parallèle au fil des années (voir l'annexe 2).

Par ailleurs, étant donné qu'au moment de sa création le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse s'est vu confier l'entière responsabilité de toutes les bourses d'études attribuées par le gouvernement, la part du budget qui y a été dévolue a considérablement augmenté d'une façon globale et dans certains secteurs en particulier dont deux programmes de bourses. L'un concerne les études universitaires à l'étranger et sa création découle d'une loi adoptée en 1920 sous Athanase David qui prévoyait l'octroi de 15 bourses annuelles pour des études en Europe<sup>63</sup>. Le budget moyen de ce programme demeure stable entre 1946 et 1959 et se situe autour de 27 000 \$ annuellement. Même si l'on peut considérer qu'il diminue, compte tenu de l'inflation, il a contribué de façon importante à constituer une élite scientifique, culturelle et médicale au Québec avant la Révolution tranquille. Sous les gouvernements Godbout et Duplessis (1940-1959), 396 étudiants ont pu en bénéficier dont 197 aux États-Unis, 61 en France et 29 ailleurs en Europe. En vertu de la loi, le montant d'une bourse est fixé à 1 200 \$ et ne semble pas avoir été indexé au cours des années<sup>64</sup>.

Le second programme de bourses du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse bénéficie, de son côté, d'une enveloppe plus imposante en raison d'une entente fédérale-provinciale qui prévoit un financement à parts égales pour faciliter l'insertion sociale des vétérans et des nouvelles générations de jeunes après la Seconde Guerre mondiale. Cette entente est consolidée par la «Loi pour faciliter l'établissement des jeunes» que le gouvernement Duplessis adopte en 1945. Celle-ci prévoit que la contribution d'Ottawa sera de 1,6 M\$ la première année<sup>65</sup>. Les dépenses effectuées en vertu de cette entente concernent principalement l'octroi de petites bourses d'études de moins de 500 \$ pour les étudiants des écoles techniques et professionnelles et, secondairement, le financement de cours de culture populaire et d'activités diverses.

Grâce à cette entente fédérale-provinciale, le ministère de Paul Sauvé met sur pied un second programme de bourses pour les études avancées intitulé

63. On y ajoutera les États-Unis plus tard.

64. ROBERT GAGNON ET DENIS GOULET, «Les «boursiers d'Europe» 1920-1959, la formation d'une élite scientifique au Québec», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 1 (automne 2011), p. 62. Pour la période 1940-1959, les archives d'indiquent pas la destination des 109 autres boursiers sur le total de 396. Voir aussi : «Loi concernant l'octroi de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels», *Statuts refondus de la province de Québec*, 1941, vol. II, chap. 67, p. 218.

65. Québec, *Statuts de la province de Québec*, 9 Geo VI, 1945, chap. 27, p. 323-324. Le budget de la loi 27 ira en augmentant pour atteindre 3,4 M\$ en 1959, mais la part du fédéral semble plafonner à 1,4 M\$ si l'on en juge par les *Comptes publics* de 1958-59, C-3 Bien-être social et Jeunesse, p. 156.

« Bourses universitaires et techniques à l'étranger ». Contrairement aux bourses dites « d'Europe » dont le budget stagne, le nouveau programme bénéficie de ressources croissantes. En 1947, l'enveloppe de 21 540 \$, grimpe à 80 350 \$ en 1951 pour atteindre 237 110 \$ en 1959<sup>66</sup>. (Voir l'annexe 2)

Les élèves qui fréquentent l'une ou l'autre des écoles du secteur professionnel sont aussi éligibles à ce programme et on note l'octroi de telles bourses aux étudiants des écoles des beaux-arts et du Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province, ainsi qu'à ceux de l'École des Arts graphiques et de l'École du meuble, laquelle deviendra l'Institut des arts appliqués en 1958.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce finance également quelques secteurs activités à caractère culturel. Ainsi, l'Office de l'artisanat et de la petite industrie institué par ce ministère en 1946 dispose d'un budget qui varie autour de 50 000 \$ durant les années 1950. Il en va de même de l'Inventaire des ressources naturelles et industrielles des comtés du Québec créé par l'économiste Esdras Minville en 1936 et qui se poursuit jusqu'en 1958. Au cours des années, l'équipe de l'Inventaire s'est épisodiquement intéressée aux activités artisanales dans certains comtés ruraux<sup>67</sup>.

Enfin, et non le moindre, le Conseil exécutif – le ministère du premier ministre – est aussi engagé dans le financement culturel. Deux secteurs de dépenses concernent des activités culturelles et artistiques. Le premier concerne la production de films documentaires à caractère éducatifs, voire propagandistes lorsqu'ils mettent en valeur les réalisations de l'Union nationale. Ce service rattaché à l'Office de publicité du gouvernement dispose d'un budget annuel d'environ 130 000 \$ au cours des années 1950. Parmi les cinéastes les plus connus, on trouve l'abbé Maurice Proulx qui réalisera plusieurs documentaires sur le milieu rural québécois.

C'est aussi au Conseil exécutif qu'est rattaché le vaste secteur des subventions aux associations et aux organismes de tous genres, incluant les arts et la culture. Il s'agit là d'un domaine de prédilection pour Maurice Duplessis qui peut ainsi faire montre de générosité selon les circonstances et compte tenu de la visibilité politique et électorale que cela comporte dans le cas des grosses subventions. La comptabilité des subventions octroyées au fil des années 1950 est assez complexe et comprend un premier agrégat dont le total annuel varie

66. Calculés en \$ constants de 1960, en comparaison aux \$ courants, la progression est aussi significative : 28 M \$ en 1947, 87 M \$ en 1951 et 237 M \$ en 1960. Il ne semble pas y avoir d'études consacrées à ce programme de bourses du ministère de Paul Sauvé.

67. Québec, *Comptes publics 1945-1960*,



entre 19 000 \$ et 67 000 \$. Un second agrégat de subventions annuelles, plus substantiel, oscille entre 200 000 \$ et 400 000 \$ au cours de la même décennie. À cela s'ajoutent occasionnellement des subventions spéciales. (voir l'Annexe 3)

On y trouve une myriade de petits appuis financiers à des organismes locaux dont le montant est inférieur à 500 \$. Suivent des organismes qui bénéficient d'une aide plus substantielle qui se situe entre 1 000 \$ à 10 000 \$. Enfin des subventions plus importantes dépassent les 10 000 \$ et sont attribués à des projets d'envergure. Même si une analyse plus fine s'avère nécessaire pour caractériser cette aide aux activités culturelles, on peut néanmoins dégager certaines données générales à la lecture des *Comptes publics*. Ainsi, les subventions octroyées ne concernent pas strictement les activités culturelles proprement dites, mais incluent également les Jeunes Chambres de commerce, les associations touristiques, les sports, les loisirs et le plein air, dont l'Œuvre des terrains de jeux de différentes localités (OTJ), les salles paroissiales, les centres civiques, les scouts, etc. Un ensemble d'activités à travers desquelles, il faut en convenir, s'imbriquent – outre des considérations électorales – plusieurs éléments culturels.

Parmi les organismes à vocation culturelle qui bénéficient d'une aide financière, on retrouve les sociétés historiques locales francophones et anglophones, les multiples comités commémorant la fondation de localités, les sociétés Saint-Jean-Baptiste locales, les gardes paroissiales, etc. Dans le domaine plus spécifique des arts, la musique et l'art vocal sont privilégiés. Duplessis, qui aime bien les fanfares, leur octroie de petites subventions à travers le Québec. Les chorales, comme les Petits chanteurs de Granby, retiennent aussi son attention (5 000\$ en 1958). La musique classique est également prise en compte. En plus des octrois accordés pour différents orchestres et ensembles musicaux par le secrétariat de la Province tel que mentionné précédemment, le Conseil exécutif subventionne les Festivals de Montréal Inc. (25 000 \$/an de 1953 à 1959)<sup>68</sup>, les Jeunesses musicales du Canada (6 000 \$ en 1956), et le projet de Grand Opéra de Montréal (25 000 \$ en 1958). Les autres formes d'art et l'aide à la littérature sont plutôt laissées aux soins du secrétariat de la Province. On note cependant deux exceptions : une aide au Centre d'art de Sainte-Adèle (2,000\$/an, 1955-1959) et surtout l'octroi de deux subventions stratégiques, l'une en 1958 (35 000 \$), l'autre

---

68. Les Festivals de Montréal, un organisme culturel fondé par Antonia Nantel-David et Wilfrid Pelletier en 1936, demeurent sous la présidence de madame David de 1936 à 1952 ; Paul Gouin lui succède de 1952 à 1956.

l'année suivante (50 000\$) pour la consolidation de la Comédie canadienne, le théâtre de Gratien Gélinas. À la toute fin du gouvernement de l'Union nationale, une subvention de 2,5 M\$ est votée pour soutenir la corporation « Le Centre Sir George-Étienne Cartier » qui prévoit construire une nouvelle salle de spectacle à Montréal<sup>69</sup>.



Paul Gouin, conseiller technique en matière culturelle auprès du Conseil exécutif de la province de Québec et président des Festivals de Montréal (1952-1956), ici en présence de madame Athanasie David (Antonia Nantel), ancienne présidente fondatrice.

*La Revue populaire*, juillet 1952, p. 9.

Pour avoir une meilleure idée de l'ordre de grandeur des diverses subventions accordées par le gouvernement Duplessis en rapport avec le niveau de vie des années 1950, un tableau de quelques salaires de politiciens et de fonctionnaires s'avère utile :

---

69. Quant à la construction de la future Place des Arts, elle ne débutera qu'en 1961, sous le gouvernement Lesage.

Tableau 4

**Niveau de salaires au gouvernement du Québec dans le secteur culturel en 1956**  
**Quelques exemples**

Nom	Fonction	Salaires \$	Compte de dépenses
Maurice Duplessis	Premier ministre	10 000	6 000
Auréa Cloutier	Secrétaire du premier ministre	3 675	800
Paul Sauvé	Ministre Bien-être social et Jeunesse	8 000	2 500
Omer Côté	Secrétaire de la Province	8 000	2 000
Jean Bruchési	Sous-secrétaire de la Province	9 000	2 300
Rédempti Paradis	Imprimeur de la Reine	4 500	
Wilfrid Pelletier	Directeur du Conservatoire	7 500	1 400
Claude Champagne	Directeur adjoint du Conservatoire	4 800	
Jean Doat	Directeur section théâtre du Conservatoire	8 000	
Jean-Baptiste Soucy	Directeur, École des Beaux-arts – Québec	6 000	
Jean-Paul Lemieux	Professeur, École des Beaux-arts – Québec	3 093	
Gérard Morisset	Directeur du Musée de la Province	6 000	2 500
Antoine Roy	Archiviste de la Province	5 400	1 000

Source : Québec, *Comptes publics, 1955-56*, Conseil Exécutif, C-6 ; Secrétariat de la Province, C-16.

De ce tour d'horizon des différents ministères, il découle que l'aide à la culture, quoique relativement importante pour l'époque, ne découle pas d'une politique d'ensemble bien structurée, mais plutôt d'un mode d'intervention empirique au cas par cas, si l'on fait exception des institutions culturelles relevant de l'État dans le domaine de la formation, de la conservation et de la diffusion.

#### ***4. Le prélude aux politiques culturelles sectorielles, sous le gouvernement de l'Union nationale***

L'analyse générale des dépenses du gouvernement Duplessis ne permet pas de saisir la dynamique propre à chaque secteur culturel et artistique. Aussi, convient-il de reprendre la question sous l'angle de l'impact de l'intervention de l'État québécois dans ces différents secteurs en voie de transformation depuis 1945. Mises en contexte, ces interventions de l'État peuvent être considérées comme un prélude aux politiques culturelles sectorielles qui s'amorceront avec la création ultérieure du ministère des Affaires culturelles.

#### 4.1 Les beaux-arts

Le gouvernement Duplessis n'introduit aucune nouvelle mesure législative dans le domaine des beaux-arts. Cependant, il investit des budgets croissants pour le fonctionnement des écoles de beaux-arts de Montréal et de Québec, comme on a pu le constater précédemment. De plus, les immeubles existants conçus pour la clientèle étudiante des années 1920 ne répondent plus aux nouvelles cohortes d'étudiants des deux écoles qui comptaient déjà 777 élèves en 1944. Ce nombre passe à 1 728 en 1956 et à plus de 2 000 en 1959 et, à l'évidence, de nouveaux locaux s'imposent<sup>70</sup>. Le ministre Côté annonce alors l'aménagement d'un nouveau pavillon complémentaire au coût de 500 000 \$, rue Belvédère, pour l'École des beaux-arts de Québec, dont l'immeuble principal demeure sur la rue Saint-Joachim<sup>71</sup>. À Montréal, l'École des Beaux-arts de la rue Saint-Urbain cède sa place à l'École d'architecture et emménage dans ses nouveaux locaux de la rue Sherbrooke en 1956<sup>72</sup>.

Le secrétariat de la Province encourage également la production en arts visuels par le biais des Concours artistiques de la Province, institués par le ministre Hector Perrier en 1944 et repris par le gouvernement Duplessis qui les finance pour un montant annuel de 4 000 \$. D'abord réservés à la peinture, ces Concours incluent peu de temps après la sculpture, la céramique, l'émaillerie, l'orfèvrerie, l'ébénisterie et les arts décoratifs. Les lauréats exposent leurs œuvres chaque année au Musée de la Province à Québec et au Salon du printemps du Musée des Beaux-arts de Montréal<sup>73</sup>.

#### 4.2 La musique et l'art vocal

En plus du domaine des beaux-arts, celui de la musique est sans doute le plus soutenu financièrement par les gouvernements québécois successifs depuis les années 1920. Le gouvernement Duplessis n'y fait pas exception. Au cours des années 1950, tel que souligné, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Orchestre symphonique de Québec bénéficient d'une subvention annuelle de la part du secrétariat de la Province, tandis que les Festivals de Montréal en obtiennent une directement du ministère du Conseil exécutif. D'autres organismes ou ensembles musicaux reçoivent également de petites subventions

70. *Annuaire statistique du Québec*, 1945-46, p. 213 ; 1960, p. 183.

71. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 11 janv. 1956, p. 274.

72. Coût de construction pour l'École des beaux-arts de Montréal, rue Sherbrooke : 373, 507\$, *Comptes publics*, 1955-56, C-16, Secrétariat de la Province, p. 14.

73. CLAUDE PICHER, « Les concours artistiques de la Province de Québec depuis 1945 », *Vie des Arts*, 1 (1956), p. 5-7.

de 1 000\$ ou moins, qu'il s'agisse des Concerts symphoniques de Sherbrooke, des Concerts Couperin au Musée du Québec, de la Little Symphony of Montreal ou encore du Club musical des Dames. Par ailleurs, la subvention pour le Prix d'Europe accordé à l'Académie de musique de Québec, jusque là fixée à 5 000 \$, est augmentée à 15 000 \$ à partir de 1959 et comprend désormais un concours ouvert aux chanteurs, en plus de celui destiné aux musiciens<sup>74</sup>.

De son côté, le Conservatoire de musique poursuit son développement à Montréal et à Québec sous la direction de Wilfrid Pelletier assisté de Claude Champagne. Son budget suit une courbe ascendante au cours des années 1950 avec l'ajout d'une section d'art dramatique à Montréal (1955) et à Québec (1958), comme nous le verrons plus loin.

Il convient aussi de mentionner une initiative publique dans le domaine de la musique de chambre. En 1956, Jean Bruchési et Gérard Morisset persuadent le ministre Omer Côté de financer les Concerts Couperin. Ce nouvel ensemble, sous la direction du chef d'orchestre Sylvio Lacharité, offrira au public une quinzaine de concerts gratuits de 1956 à 1960. Du côté de Montréal, l'ensemble de musique de chambre Pro Musica, fondé en 1948, peut continuer à compter sur une aide annuelle récurrente de 4 500 \$ de la part du secrétariat de la Province<sup>75</sup>.

Il semble, par ailleurs, que l'aide gouvernementale pour les études musicales à l'étranger ait diminué sous le gouvernement Duplessis. Les boursiers au nombre de 23, pour la période 1920-1939, n'étaient plus que de 15 pour la période 1946-1959. Selon la musicologue Marie-Thérèse Lefebvre, Paul Sauvé, ministre responsable de tout le secteur des bourses d'études, était beaucoup moins sensible à l'art musical que ses prédécesseurs, Athanase David et Hector Perrier. Il considérait, de plus, que le Québec possédait désormais suffisamment d'institutions pour la formation musicale postsecondaire sur place<sup>76</sup>.

D'une façon plus générale, tout indique que les chanteurs aient été avantagés quant au nombre de bourses accordées au fil des années. Le premier

74. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 3 déc. 1959, p. 17-22. La proposition est pilotée par Yves Prévost, secrétaire de la Province.

75. FERNAND HARVEY, *Le Musée du Québec, son public et son milieu*, Québec, Musée du Québec, 1991, p. 15 (Cahiers de recherche, 3). Pour les subventions à Pro Musica, voir les *Comptes publics*, de 1949 à 1959, section subventions du secrétariat de la Province.

76. MARIE-THÉRÈSE LEFEBVRE, « L'aide gouvernementale pour la formation de musiciens québécois à l'étranger entre 1920 et 1960 Prix d'Europe, bourses d'Europe et autres bourses », dans : MIREILLE BARRIÈRE, dir., *Les 100 ans du prix d'Europe. Le soutien de l'État à la musique de Lomer Gouin à la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 91 (Coll. Chaire Fernand-Dumont sur la culture).

ministre Duplessis, lui-même amateur d'art lyrique, se montre favorable à l'octroi de bourses à l'étranger pour les chanteurs d'opéra. Parmi ceux qui obtiennent des bourses du gouvernement, mentionnons Léopold Simoneau (NY, 1945), Claire Gagnier (NY, 1949), Richard Verreau (Paris, 1949), Louis Quilicot (NY, 1952), Pierre Boutet (Rome 1956), Yolande Dulude (Londres, 1959)<sup>77</sup>. Duplessis soutient aussi le projet du Grand opéra de Montréal en lui accordant une aide de 25 000 \$, en 1958.

Le tableau de l'aide gouvernementale dans le secteur musical ne serait pas complet sans faire référence aux cours de solfège dans les écoles du Québec pour lesquels le secrétariat de la Province consacre une somme annuelle de plus ou moins 19 000 \$ au cours des années 1950, le tout coordonné par un régisseur des écoles de solfège<sup>78</sup>.



Le premier ministre Maurice Duplessis et le chanteur Richard Verreau en 1949  
Louis Thériault, *Richard Verreau*, Montréal, Éditions Lescop 2000, p. 39.



Le pianiste et compositeur André Mathieu chez le premier ministre Maurice Duplessis.  
Photo Neuville Bazin, 1945. BAAnQ E6,S7,SS1,P28158.

77. Compilation des boursiers en musique à l'étranger effectuée par Marie-Thérèse Lefebvre et transmise à l'auteur de cet article. Voir aussi : RENÉE MAHEU, *Raoul Jobin*, Paris, Pierre Belfond, 1983, p. 156-157; LOUIS THÉRIAULT, *Richard Verreau*, Montréal, Éditions Lescop, 2000, p. 38-39.
78. Jean Bruchési à Jules Dubois, 26 mai 1955, Fonds Jean Bruchési, Archives de l'Université de Montréal, P57/663. Jules Dubois, coordonnateur intérimaire du solfège demande une augmentation de salaire qui est reporté par Bruchési à plus tard.

### 4.3 Le théâtre et l'art dramatique

Dans leur histoire du théâtre québécois, Madeleine Greffard et Jean-Guy Sabourin considèrent que le père Émile Legault, fondateur des Compagnons de Saint-Laurent et Gratien Gélinas, auteur de la pièce *Ti-Coq* et fondateur de la Comédie canadienne « vont dans les années 1940, par leur action divergente, poser les bases à partir desquelles se développera de façon continue et irréversible le théâtre québécois<sup>79</sup> ». Fondés en 1937, les Compagnons de Saint-Laurent se consacrent, à l'origine, au théâtre chrétien avant de se tourner progressivement vers le répertoire profane, classique et contemporain. Dans l'esprit du père Legault, il faut développer un théâtre populaire en s'appuyant sur les valeurs universelles telles qu'on les retrouve dans la dramaturgie française du XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, dans le contexte québécois de l'époque, ce répertoire savant s'adresse davantage à un public instruit et forcément plus restreint. Par opposition à cette approche universelle et intemporelle, Gratien Gélinas qui, comme Émile Legault, aspire à développer un théâtre national, opte plutôt pour un théâtre ancré dans le quotidien d'une société. Sa pièce *Ti-Coq* créée en 1948 mise en scène au Monument national connaît un vif succès et sera jouée près de 200 fois à Montréal<sup>80</sup>.

Dans la foulée de ces deux axes fondateurs du théâtre québécois moderne s'amorce un mouvement de création de nouvelles troupes de théâtre et de professionnalisation du métier de comédien même si les Compagnons de Saint-Laurent ferment leur porte et que bien avant eux l'Équipe fondée par Pierre Dagenais avait dû, elle aussi, en faire autant. En effet, Yvette Brind'amour et Mercedes Palomino fondent Le Rideau vert en 1948 et Jean Gascon, le Théâtre du Nouveau Monde en 1951. Suivent le Théâtre-Club avec Jacques Létourneau et Monique Lepage (1953), le Théâtre de Quat'Sous avec Paul Buissonneau (1955), Les Apprentis-Sorciers avec Jean-Guy Sabourin (1956), L'Estoc, à Québec (1957), la Comédie canadienne, avec Gratien Gélinas (1958) et le Théâtre de l'Égrégore avec Françoise Berd (1959).

Cette effervescence dans le domaine théâtral a rapidement fait surgir des problèmes liés aux embûches quant au financement et à la disponibilité de salles de spectacle pour les différentes troupes. Or, le gouvernement Duplessis ne paraît pas sensibilisé à ce problème et demeure absent du financement public de ce secteur artistique durant presque toute la durée de son règne. Malgré l'intérêt

79. MADELEINE GREFFARD et JEAN-GUY SABOURIN, *Le théâtre québécois*, Montréal Boréal, 1997, p. 31.

80. *Ibid.*, p. 38-40.

personnel du ministre Côté pour le théâtre, le secrétariat de la Province - sauf à trois occasions – ne versera pas de subventions au milieu théâtral.

Un changement de cap s'opère cependant en 1957 alors que Maurice Duplessis annonce la naissance de la Comédie canadienne en présence de son fondateur, Gratien Gélinas<sup>81</sup>. La nécessité de créer un théâtre national au Canada s'était posée et faisait l'objet de débats dans le milieu artistique depuis la fin des années 1940 ; certains souhaitaient sa fondation, alors que d'autres craignaient qu'un théâtre subventionné n'ouvre la porte à de l'ingérence politique<sup>82</sup>.

La création d'un théâtre national pour le Québec a été rendue possible grâce à l'engagement financier de la brasserie Dow qui a permis l'achat et la transformation du Radio-Cité en salle attitrée pour la Comédie canadienne. Toutefois, compte tenu des frais d'entretien venus s'ajouter au coût d'achat, ce théâtre n'aurait pas pu voir le jour sans la contribution financière du gouvernement du Québec qui consent une subvention annuelle de 25 000 \$ à Gratien Gélinas pour une durée de cinq ans. Maurice Duplessis, qui semble avoir eu un coup de cœur pour la dramaturgie de Gélinas, manifeste un intérêt personnel pour ce dossier qui échappe ainsi au secrétariat de la Province. Lors de l'annonce de la participation du gouvernement à cette fondation, Duplessis fait valoir que les grandes corporations anglophones de la province ne sont pas naturellement portées à la création artistique d'expression française. Dès lors, conclut-il, « notre État provincial reste le principal mécène sur qui nous puissions compter<sup>83</sup> ».

En décembre 1957, une correspondance sur un ton particulièrement cordial s'amorce entre Gratien Gélinas et Maurice Duplessis. Le directeur de la Comédie canadienne tout en remerciant le premier ministre pour son octroi annuel de 25 000 \$ ose lui faire part de ses difficultés financières liées aux frais d'entretien du théâtre nouvellement acquis qui dépassent ses prévisions. Il ajoute n'avoir pas touché un seul sou personnellement, en plus d'avoir dû emprunter à la banque pour faire vivre sa famille. Le mois suivant, Duplessis lui répond que la subvention annuelle du gouvernement sera portée de 25 000 \$ à 35 000 \$ pour

---

81. CHARLES PELLETIER, « Québec aura son théâtre national », *Notre Temps* (Montréal), 11 mai 1957, p. 1.

82. JEAN APPELMAN, « Théâtre subventionné. Il faut éviter toute ingérence politique », *Notre Temps*, 14 juin 1947, p. 5. Du même auteur et sur le même sujet : *Notre Temps*, 21 juin 1947, p. 5 ; 28 juin 1947, p. 5 ; 6 déc. 1947, p. 8 ; 27 déc. 1947, p. 5.

83. Propos rapportés et reformulés par Charles Pelletier, *Notre Temps*, 11 mai 1957, p. 1. Ces propos attribués à Duplessis rejoignent, avec moins d' emphase, ceux que faisait valoir Athanase David dans les années 1920 quant au rôle mécène public de l'État québécois.



les cinq prochaines années<sup>84</sup>. Gélinas lui fait aussitôt parvenir un dossier de presse pancanadien fort élogieux sur la programmation de la Comédie canadienne. Impressionné, Duplessis lui annonce dans une lettre de juin 1958 que le conseil des ministres a décidé d'augmenter à nouveau la subvention annuelle du gouvernement, désormais fixée à 50 000 \$ pour les trois prochaines années, soit un total de 185 000 \$ incluant la tranche déjà versée l'année précédente. Ne contenant plus son enthousiasme, Gélinas se confond en remerciements auprès du premier ministre :

Vous pouvez compter que je ferai tout en mon pouvoir pour que ces nouveaux moyens que vous avez mis à ma disposition ajoutent au prestige de la province de Québec sur le plan de ce théâtre national auquel j'entends consacrer le reste de ma vie. [...] Ce beau théâtre, pas luxueux, mais très fonctionnel et en avant de son temps, je sais, moi, que s'il existe pour la fierté des nôtres, c'est d'abord et avant tout à vous que je le dois. Sans l'intérêt que vous m'avez manifesté dès ma première visite, sans l'aide que vous m'avez apportée, mon projet ne serait peut-être jamais devenu réalité.<sup>85</sup>



Discours du 1<sup>er</sup> ministre Maurice Duplessis à l'occasion de la 100<sup>e</sup> représentation de la pièce *Ti-Coq* de Gratien Gélinas, jouée au théâtre du Gesù à Montréal, le 29 janvier 1949.

Photo Claude Décarie. BANQ E6 S7 SS1 P46709

84. Gratien Gélinas à Maurice Duplessis, 5 déc. 1957 ; M. Duplessis à G. Gélinas, 17 janv. 1958, Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Fonds Maurice Duplessis, cote 0019-c-09-0334.
85. M. Duplessis à G. Gélinas, 20 juin 1958 ; G. Gélinas à M. Duplessis, 17 juin 1958, Archives du Séminaire de Trois-Rivières, cote 0019-c-09-0334. À noter que le fonds Gratien Gélinas a, par ailleurs, été déposé à Ottawa, à Bibliothèque et Archives Canada : <https://www.collectionscanada.gc.ca/gratien/002003-1004-f.html>



Vue de l'assistance lors de la 100<sup>e</sup> représentation de *Ti-Cog* de Gratien Gélinas, le 29 janvier 1949. Parmi les invités d'honneur de la 1<sup>re</sup> rangée, de g. à dr. : le chanoine Lionel Groulx, Maurice Duplessis, le maire Camilien Houde et M<sup>gr</sup> Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal.

Photo Claude Décarie. BAnQ E6 S7 SS1 P46710

Si le soutien financier de l'État aux troupes de théâtre a été assez tardif, il n'en va pas de même pour la formation des comédiens. Il faut, en effet, remonter à 1908 pour noter la première mesure publique en ce sens, alors que le premier ministre Lomer Gouin accorde une subvention annuelle au Conservatoire Lasalle qui vient d'obtenir ses lettres patentes à titre d'« école nationale d'élocution, de diction française et d'art dramatique ». Cette école privée avait été fondée un an auparavant par Eugène Lasalle, un comédien d'origine française nouvellement établi à Montréal. La subvention gouvernementale avait alors permis d'offrir gratuitement des cours du soir en diction et élocution, un besoin à maintes reprises souligné par les milieux politiques et culturels de l'époque, soucieux d'améliorer le « bon parler français ». Le Conservatoire Lasalle deviendra donc au fil des décennies le principal lieu de formation des premières générations de comédiens québécois professionnels et pourra compter sur une subvention annuelle des gouvernements Gouin Taschereau, Godbout et Duplessis, avant la création d'un conservatoire d'État<sup>86</sup>.

86. MIREILLE BARRIÈRE, « Lasalle, Eugène », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* : [http://www.biographi.ca/fr/bio/lassalle\\_eugene\\_15F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/lassalle_eugene_15F.html) ; Historique du

La loi du gouvernement Godbout qui instituait le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec, en 1942 ; son volet d'art dramatique n'est cependant mis en application que douze ans plus tard et c'est sous le gouvernement Duplessis que, le 13 décembre 1954, l'institution ouvre ses portes aux premiers élèves de la section théâtre, à Montréal. Tout indique que Wilfrid Pelletier, alors directeur du Conservatoire, soit intervenu auprès de Maurice Duplessis pour le convaincre de créer et financer le volet d'enseignement en art dramatique de l'institution. Comme à l'époque de la création des écoles de beaux-arts sous Athanase David, on fait appel à des professeurs français pour assurer la direction de la section théâtre du Conservatoire. Le comédien et metteur en scène Jean Doat devient ainsi le premier titulaire de cette fonction jusqu'en 1957, alors qu'un autre comédien français, Jean Valcourt assure la relève. Sous sa direction, le Conservatoire d'art dramatique, jusque là localisé uniquement à Montréal, s'enrichit l'année suivante d'un second conservatoire, cette fois à Québec<sup>87</sup>.



Jean Doat, directeur fondateur de l'enseignement en art dramatique au Conservatoire de la province de Québec en 1957

Photo Studio Harcourt, Paris, *La Revue populaire*, août 1956, p. 8.

---

Conservatoire Lasalle: <http://www.colass.qc.ca/historique-et-realizations/>. Le Conservatoire Lasalle et/ou l'École de madame Jean-Louis Audet [Yvonne Duckett], une ancienne de ce conservatoire, formeront ainsi plusieurs comédiens et comédiennes connus : Albert Duquesne, Juliette Béliveau, Camille Ducharme, Pierrette Alarie, Germaine Giroux, Antoinette Giroux, Paul Berval, Roger Garceau, Jean Duceppe, Gratien Gélinas, Jeanine Sutto.

87. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, historique : <http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/le-conservatoire/a-propos-du-conservatoire/historique-359/>  
L'ajout du Conservatoire d'art dramatique de Montréal fait passer le budget du Conservatoire de Musique de 239 994 \$ en 1953-1954 à 297 598 \$ en 1954-1955 ; avec l'ajout d'un conservatoire d'art dramatique à Québec, ce budget passe de 309 070 \$ en 1956-1957 à 371 450 \$ en 1957-1958. Québec, *Comptes publics*, de 1952-1953 à 1957-1958.

#### 4.4 Le patrimoine et les musées

L'intervention du gouvernement du Québec dans le domaine de la protection du patrimoine bâti remonte à 1922 alors que le ministre Athanase David faisait adopter la « loi pour la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique ». Pour atteindre cet objectif, le gouvernement Taschereau avait mis sur pied la Commission des monuments historiques qui se voyait attribuer le pouvoir de classer les immeubles et objets d'art d'intérêt patrimonial afin de les rendre inaliénables. Cependant, le pouvoir d'intervention de la Commission demeurait limité dans le cas d'un bien culturel appartenant à un propriétaire privé qui pouvait refuser son classement et en disposer à sa guise, voire le vendre ou le détruire<sup>88</sup>. La loi s'en tenait donc aux bonnes intentions, en dehors des biens culturels appartenant déjà à l'État.

Après la Seconde Guerre mondiale, une lente prise de conscience de la valeur du patrimoine immobilier et mobilier commence à émerger dans l'opinion publique, particulièrement à Québec où l'intégrité du Vieux-Québec est menacée par des démolitions et des constructions modernes qui ne cadrent pas avec le tissu urbain. À cet égard, l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu en 1952 avec l'ajout d'un immeuble mal inspiré de douze étages soulève, en vain, une levée de boucliers chez les défenseurs du patrimoine. Parmi ceux-ci, Paul Gouin, appelé plus tard à devenir le président de la Commission des monuments historiques, est particulièrement actif dans le milieu québécois et multiplie les conférences pour sensibiliser le public à la nécessité protéger et de mettre en valeur le patrimoine et le visage français du Québec, pour des raisons à la fois identitaires et touristiques<sup>89</sup>. À titre de « conseiller technique auprès du Conseil exécutif », il persuade le premier ministre Duplessis de rendre plus opérante la loi relative à la Commission des monuments historiques. La nouvelle loi de 1952, inspirée de la loi française de 1943, stipule que la Commission pourra désormais acquérir, de gré à gré, des immeubles classés pour leur valeur patrimoniale. S'il n'est pas pour autant question d'un pouvoir d'expropriation, il n'en demeure pas moins que cette mesure relance les activités plutôt stagnantes de la Commission dont le budget passe de 5 000 \$ en 1952-1953 à 48 000 \$ l'année suivante.

88. *Statuts de Québec*, 12 Geo V, 1922, chap. 30, p. 149-151.

89. Voir la série de conférences de Paul Gouin sous le titre « Notre héritage culturel » dont un compte rendu paraît dans *Notre Temps*, 7 mars 1952, p. 4 ; 4 avril 1952, p. 4 ; 30 mai 1952, p. 6.

En intervenant sur le projet de loi soumis par Omer Côté, le secrétaire de la Province, le premier ministre Duplessis en appuie d'emblée les fondements et les objectifs :

La province de Québec est la gardienne de la riche culture française qui se manifeste notamment dans certains édifices, sites, meubles et bijoux historiques rappelant l'œuvre accomplie, qui reflètent et évoquent la semence que nos aïeux ont jetée en terre canadienne et en terre américaine, au prix de sacrifices inouïs. La province de Québec [lire : le gouvernement] et la population de la province, dépositaires de la culture française, se doivent de prendre toutes les initiatives possibles pour conserver ces richesses et son héritage culturel et historique.<sup>90</sup>

Dans l'esprit de Gouin et de Duplessis, il s'agit de contrer, par la même occasion, la pratique populaire de vendre aux Américains des biens mobiliers qui présentent une valeur patrimoniale.

Au cours de son mandat comme président de la Commission des monuments historiques (1955-1968), Paul Gouin revient à la charge auprès de Duplessis pour inclure, cette fois, une clause d'expropriation dans la loi. Adoptée en 1956, la nouvelle loi prévoit, en effet, que le gouvernement et la Commission des monuments historiques auront le pouvoir d'exproprier les propriétaires d'immeubles classés d'intérêt historique, au lieu de se contenter d'une simple entente de gré à gré<sup>91</sup>. Ces dispositions légales vont notamment permettre au gouvernement d'acquérir la maison Chevalier et deux autres maisons adjacentes dans le Vieux-Québec pour en amorcer la restauration, donnant à l'ensemble l'allure d'un hôtel particulier qu'il n'avait pas à l'origine. Ce projet, dont l'historien de l'art et de l'architecture Gérard Morisset s'était fait l'ardent promoteur auprès de la Commission, marque le début du vaste chantier de restauration de la Place royale qui sera entrepris au cours des années 1960 et 1970<sup>92</sup>.

D'une façon plus générale, la loi du patrimoine de 1956 a un impact sur les moyens dont dispose la Commission des monuments historiques, car son budget double, passant de 52 000 \$ en 1956-1957 à 111 000 \$, l'année suivante<sup>93</sup>

Parallèlement au travail de classement et de restauration de la Commission des monuments historiques, il convient de souligner le travail entrepris par Gérard Morisset dans le cadre de son vaste projet d'Inventaire des œuvres d'art et d'architecture du Québec qui débute en 1937 et qui se poursuivra durant 32 ans. Notaire de profession, Morisset choisit plutôt de parfaire sa formation en histoire

90. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 14 déc. 1951, p. 289-291.

91. *Statuts de Québec*, 4 Éliz. II, 1956, chap. 51, p. 173.

92. NATHALIE HAMEL, *op. cit.*, p. 94-97.

93. *Comptes publics*, 1956-57 et 1957-58. Ce budget atteint 187 000 \$ en 1958-59.

de l'art et en muséologie à l'École du Louvre à Paris, de 1929 à 1934. De retour au Québec, il enseigne d'abord le dessin dans les écoles normales avant d'amorcer son projet personnel d'Inventaire. Entouré de quelques collaborateurs, dont le photographe Jules Bazin, Morisset constitue au fil des années une série de dossiers documentaires et photographiques résultant de ses visites sur le terrain et dans les fonds d'archives. L'un de ses objectifs est de sensibiliser le gouvernement au danger d'aliénation ou de destruction d'œuvres d'art à caractère patrimonial afin qu'il en fasse l'acquisition. Le projet de Morisset reçoit l'appui du gouvernement Duplessis dès ses débuts, bien que l'appui financier demeure modeste. Au cours des années 1950, le financement annuel s'accroît ; de 2 500 \$ qu'il était en 1950-1951, il passe à 15 000 \$ dès l'année suivante pour se stabiliser à ce niveau, et ce jusqu'à 1959<sup>94</sup>.

Du côté des musées, le bilan du gouvernement Duplessis demeure pour le moins mitigé. Le Musée du Québec (ou Musée provincial), situé sur les plaines d'Abraham à Québec et ouvert au public en 1933, demeure le seul musée d'État ; son développement dépend davantage de l'initiative de ses directeurs Paul Rainville (1941-1952) et Gérard Morisset (1953-1965) que d'une politique gouvernementale bien définie. Du reste, le budget dont disposent les différents directeurs se veut modeste, soit 37 000 \$ en 1950-51, puis 103 000 \$ en 1952-53, montant maintenu à ce niveau jusqu'en 1960.

De plus, tout indique que le Québec accuse un net retard dans le soutien aux musées privés. En 1959, le député libéral de Brome, Glendon P. Brown, affirme en Chambre que sur les 59 musées répartis dans les différentes régions de la province, seulement quatre d'entre eux ont reçu des subventions de la part du gouvernement de l'Union nationale et trois de l'administration fédérale. Selon le député, le gouvernement de l'Ontario subventionnerait, pour sa part, 25 musées sur son territoire<sup>95</sup>.

---

94. *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*, Québec, Ministère des Affaires culturelles et Musée du Québec, 1981, 255 p. Voir aussi les *Comptes publics*, de 1950-51 à 1959-60.

95. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 27 févr. 1959, p. 6. Selon les *Comptes publics* de 1958-59, le gouvernement subventionne le Musée Laurier d'Arthabaska (1 648 \$), le Musée Provancher de Cap-Rouge (1 298 \$) et le Musée des Beaux-Arts de Montréal (3 000 \$).

#### 4.5 De l'artisanat aux métiers d'art

Il faut remonter au début de la grande crise économique de l'entre-deux-guerres pour retracer la première intervention de l'État québécois dans le domaine de l'artisanat. De fait, en 1929, le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau entreprend une enquête pour connaître l'état des industries domestiques dans le contexte politico-social de retour à la terre vu comme une solution à cette crise. L'enquête démontre que les savoir-faire traditionnels en matière de tissage, par exemple, ont été perdus et que le sens artistique de la production est nettement déficient. Le ministère de l'Agriculture décide alors d'assurer le leadership d'une renaissance des industries textiles domestiques ; il crée, en 1930, une École des arts domestiques à Québec, sous la direction d'Oscar Bériau. Dans le but d'améliorer la qualité esthétique de la production tout comme l'outillage et les techniques de tissage, on fait appel à des professeurs européens et américains, ainsi qu'à l'École des Beaux-Arts de Québec. Cette vaste opération de revalorisation se fait en étroite collaboration avec les Cercles de Fermières et connaît un succès appréciable. En avril de la même année se tient à Québec la première exposition provinciale d'artisanat à l'instigation de Paul Gouin qui a rassemblé pour l'occasion quelque 2 500 pièces d'artisanat en provenance de divers pays. Ce mouvement qui se veut une contribution à la modernisation du milieu rural, tout en s'inspirant de la tradition et du rôle dévolu à la femme au foyer, n'est pas le propre du Québec puisqu'on le retrouve à la même époque également dans d'autres provinces canadiennes<sup>96</sup>.

L'arrivée au pouvoir du premier gouvernement de l'Union nationale, en 1936, s'inscrit dans la continuité, en ce qui concerne la valorisation de l'économie rurale et des arts domestiques. En fait foi la création, cette même année, de l'Office de recherches économiques (1 Ed.VIII, ch. 4). Rappelons que l'économiste Esdras Minville, un proche du nouveau gouvernement et futur directeur de l'École des Hautes Études commerciales, en assume la direction. Commence alors le vaste *Inventaire des ressources naturelles et industrielles* des comtés du Québec qui s'étend sur plusieurs années. L'*Inventaire* inclut une section artisanale confiée à Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du meuble à Montréal et ardent défenseur de la cause de l'artisanat. Diverses enquêtes sur le terrain sont effectuées dans les comtés de l'est de la province<sup>97</sup>.

96. SOPHIE-LAURENCE LAMONTAGNE ET FERNAND HARVEY, *La production textile domestique au Québec, 1827-1941. Une approche quantitative et régionale*, Ottawa, Musée national des sciences et de la technologie, 1997, p. 49-59, (Coll. Transformation 7) ; JOCELYNE MATHIEU, « Les textiles domestiques au Canada », *The Dictionary of Art*, New York, Grove, 1996, p. 586-588.

97. S.-L. LAMONTAGNE ET F. HARVEY, *op. cit.*, p. 59-66.

L'après-guerre qui annonce le début de la société de consommation de masse aurait pu marquer la fin des arts domestiques dominés jusque là par le textile artisanal. On assiste plutôt à une transformation et à un élargissement des pratiques artisanales avec l'aide accrue du gouvernement du Québec. Dès 1945, on met sur pied un Office de l'artisanat et de la petite industrie sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce. Jean-Marie Gauvreau devient président de cet organisme qui se veut un intermédiaire entre les services gouvernementaux, les artisans et les consommateurs. Deux ans plus tard, l'École du meuble intègre dans son programme une section de tissage d'art et y invite comme professeur Jacques Plasse-Le Caisne, un maître tisserand français. « Nous voulons, déclare Gauvreau, élever le tissage au rang d'un art, former des chefs de file capables de créer véritablement...<sup>98</sup> »

Au tournant des années 1950, les pratiques artisanales se multiplient pour inclure, outre le tissage, la sculpture sur bois, le fer forgé, la céramique, les émaux, le cuir repoussé, la joaillerie. Afin de faciliter la commercialisation de cette production qui se professionnalise et évolue vers les métiers d'art et les arts décoratifs, le ministère de l'Industrie et du Commerce participe à la mise sur pied de la Centrale d'artisanat à Montréal, en 1950. D'abord localisée sur la rue Sherbrooke, elle emménage par la suite sur la rue St-Denis.

Pour rendre compte de cette production en croissance, les expositions à caractère national et régional se multiplient au cours des années qui suivent, dont une exposition au Château Laurier à Ottawa en 1950 qui connaît un important succès. Il en va de même de l'exposition qui se tient au Palais du Commerce à Montréal en 1956 sous l'égide Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce, qui soutient toutes les initiatives en faveur du développement de l'artisanat depuis plus de dix ans.

---

98. *Le Devoir*, 16 déc. 1947. Après un séjour de deux ans à l'École du meuble, Jacques de Plasse-Le Caisne est remplacé par une disciple, Jeanne Dansereau qui assurera la direction du Département des arts textiles de 1949 à 1973.





Une exposition d'artisanat en juillet 1948

3<sup>e</sup> personne, de g à dr : Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'Office d'artisanat et de la petite industrie, suivi de Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce et de Paul Sauvé, ministre du Bien-être social et de la Jeunesse.

Photo Claude Décarie, BANQ E6,S7,SS1,D45254

Deux penseurs proches du pouvoir politique en leur qualité de conseillers techniques ont exercé une influence importante, voire déterminante, dans la transformation de la production artisanale traditionnelle en métiers d'arts modernes : Paul Gouin et Jean-Marie Gauvreau. Le premier multiplie les interventions publiques en faveur de la conservation de l'héritage culturel du Québec, considérant que l'artisanat doit s'adapter au contexte moderne tout en s'inspirant de la tradition afin de contribuer au maintien l'identité canadienne-française<sup>99</sup>. Jean-Marie Gauvreau, de son côté, sans nier la position de Gouin, situe la question dans une perspective plus large. Il considère que la formation technique de l'artisan perd tout son sens si elle n'est pas complétée par l'acquisition d'une culture générale. De plus, il est bien conscient que les arts domestiques ont évolué « progressivement en arts décoratifs » et doivent s'intégrer dans un ensemble qui inclut aussi l'ameublement de facture artisanale. Interrogé par la journaliste Geneviève de la Tour Fondue sur l'image d'« art paysan en régression » rattaché à l'artisanat, il répond sur un ton péremptoire révélateur de sa position à l'égard de l'artisanat que « la catalogne, la ceinture fléchée et le « gossage » doivent être chose périmée dans la province de Québec!<sup>100</sup> ».

99. Voir aussi l'excellente analyse de NATHALIE HAMEL, « *Notre maître le passé, notre maître l'avenir* » Paul Gouin et la conservation de l'héritage culturel du Québec, Québec, Presses de l'Université Laval. 2008, p. 67-81. (Coll. Chaire Fernand-Dumont sur la culture)

100. GENEVIÈVE DE LA TOUR FONDUE, *Interview canadiennes*, Montréal, Éditions Chanteclerc, 1952, II « Jean-Marie Gauvreau », p. 36.



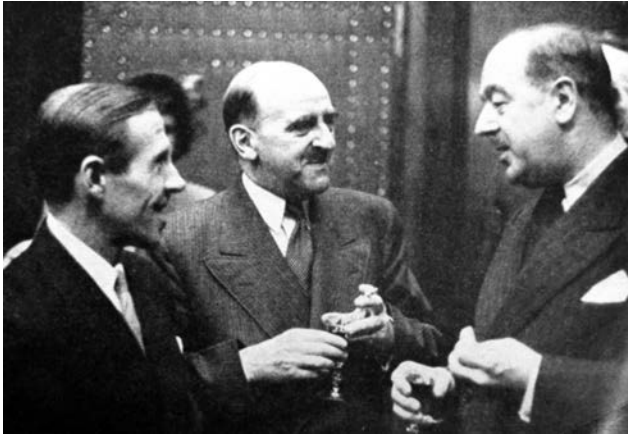
Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du meuble  
Photo Henri Paul, *La Revue populaire*, sept. 1954, p. 9.

#### 4.6 La littérature, l'aide aux auteurs et les bibliothèques publiques

La longue tradition d'achat de livres d'auteurs québécois par les instances publiques remonte à 1856, alors que Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, nouveau surintendant de l'Instruction publique, fait adopter une loi qui prévoyant l'achat de livres de récompense destinés à être donnés en prix aux élèves. Cette politique est élargie par Athanase David, secrétaire de la Province à partir des années 1920 et fait davantage de place aux auteurs canadiens-français qui se plaignent de la place qu'occupent les éditeurs français de beaux livres populaires à leur détriment<sup>101</sup>. Le prix David, institué à la même époque, se veut aussi un encouragement aux auteurs d'ici. La même politique se poursuit sous le gouvernement Duplessis et Jean Bruchési en devient l'artisan principal, à titre de sous-secrétaire de la Province. Les ouvrages d'auteurs et d'éditeurs québécois achetés en plusieurs exemplaires sont ainsi distribués dans les bibliothèques publiques et scolaires, en plus d'être expédiés dans divers centres culturels et délégations à l'étranger, notamment en Europe et en Amérique latine.

---

101. JEAN GAGNON, « Les livres de récompense et la diffusion de nos auteurs, de 1856 à 1931 », *Les Cahiers de Bibliologie*, n° 1(1980), p. 5. Voir aussi : « Livres de récompense », *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> avril 1930, p. 4.



Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province, en compagnie de l'homme de théâtre Gratien Gélinas et de l'écrivain Ringuet (Philippe Panneton)

*La Revue populaire*, janv. 1952, p. 9

En l'absence d'une véritable politique du livre, cette formule de diffusion des auteurs québécois au pays et à l'étranger, quoique relativement modeste, n'en est pas moins méritoire d'autant plus que le gouvernement fédéral, de son côté, ne dispose d'aucun budget pour l'achat de livres canadiens à cette époque.

L'intervention du secrétariat de la Province dans l'aide aux auteurs et aux éditeurs s'effectue en étroite collaboration avec la Société des écrivains canadiens, une association francophone fondée en 1937 et présidée par Victor Barbeau. Jean Bruchési en assure à son tour la présidence de 1946 à 1955. Cette proximité des fonctions peut sans doute expliquer, pour une bonne part, que la Société des écrivains canadiens reçoive diverses subventions au fil des années pour lui permettre de soutenir ses activités de promotion, telles expositions, galas, salons du livre et la publication annuelle d'un *Bulletin bibliographique* de la production littéraire canadienne-française<sup>102</sup>.

Le budget disponible au secrétariat de la Province pour l'achat de livres et d'abonnement à des revues québécoises est de l'ordre de 50 000 \$ en 1949-1950 pour plafonner à 73 000 \$ environ de 1955 à 1960. Jean Bruchési est responsable de répondre, puis de donner suite aux multiples demandes en provenance du milieu, une position loin d'être confortable. Sollicité, harcelé et parfois même injurié par les auteurs qui n'ont pas obtenu satisfaction, il explique

102. JACQUES MICHON, dir., *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, vol. 2 *Le temps des éditeurs 1940-1959*, Montréal, Fides, 1999, «L'État et le livre», p. 354-357.

avec diplomatie toujours que ni lui ni même son ministre ne sont responsables des décisions prises pour l'achat de livres, lesquelles relèvent, en dernier ressort, du bureau du premier ministre. Ainsi, à François Hertel qui lui reproche de ne pas avoir donné suite à une demande d'achat d'une de ses publications récentes, Bruchési répond :

Vous semblez ne pas vous rendre compte que Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province, est un peu moins libre que Jean Bruchési, président de la Société des Écrivains[...] Vous oubliez, de plus, que le montant prévu pour l'encouragement aux écrivains doit être réparti équitablement entre tous ceux qui peuvent le mériter par la valeur de leurs ouvrages...<sup>103</sup>

La marge de manœuvre de Jean Bruchési demeure souvent aléatoire puisque soumise à une possible intervention de Maurice Duplessis. À titre d'exemple, il propose une liste de cinq noms pour le jury des Concours littéraires et scientifiques de la province pour l'année 1955 et autant pour la section Sciences et celle des Sciences morales et politiques. Dans chaque cas, le premier ministre ne retient qu'un seul nom et en choisit lui-même quatre autres pour compléter les trois jurys<sup>104</sup>.

#### 4.7 La langue française

En décembre 1945, le jeune Marcel Rioux, futur anthropologue, publie dans *Notre Temps*, deux lettres adressées au secrétaire de la province, Omer Côté, qui se veulent un plaidoyer à la défense de la langue française. Constatant le laisser-aller qui prévaut au Québec pour le bon usage de la langue, il explique cette carence « par l'ignorance, le manque de goût et surtout le manque de résistance à l'ambiance anglo-saxonne ». Les malaises à l'égard de la langue française, ajoute-t-il, « reflètent et mettent au grand jour notre anémie intellectuelle et notre ballotement entre deux cultures ». Mais comment mettre fin à ce laisser-aller ? La réponse de Rioux devance son époque :

Je soutiens, monsieur le ministre, que le problème de la langue française est d'une telle envergure et d'une telle importance qu'à moins que l'État n'intervienne, les efforts des individus seront voués à l'échec. [...] tant que les initiatives ne seront que privées, pour désintéressées et louables qu'elles soient, il n'y aura rien à attendre d'efficace de ce côté-là<sup>105</sup>.

103. Jean Bruchési à l'abbé Rodolphe Dubé [François Hertel], Fonds Jean Bruchési, Centre d'archives de l'Université de Montréal, 17 févr. 1947, cote P57/667.

104. « Jurys des Concours littéraires et scientifiques pour l'année 1955 », Fonds Jean Bruchési, Centre d'archives de l'Université de Montréal, cote P57/654.

105. MARCEL RIOUX, « Lettre publique au Secrétaire de la Province », *Notre Temps*, 6 déc. 1945, p. 6 et 15 déc. 1945, p. 6. En littérature Bruchési propose : Roger Duhamel, Maurice Label,

Cet appel à l'intervention de l'État, demeuré sans réponse, indique une prise de conscience nouvelle quant au rôle du gouvernement dans l'amélioration de la qualité de la langue française au sein de l'appareil gouvernemental et dans l'espace public en général. Il faudra attendre les années 1970 pour assister à un véritable tournant dans la nature des revendications linguistiques au Québec. L'idée de légiférer en faveur du français comme langue officielle du Québec demeurerait, en effet, impensable au cours des années 1950.

L'appel au changement en faveur du français demeurait du ressort des organismes patriotiques et des leaders d'opinion issus de la société civile, plus particulièrement de la Société du parler français au Canada et du Conseil de la vie française en Amérique. Les deux Congrès de la langue française qui se tiennent à Québec en 1952 et en 1957 constituent autant de tribunes pour favoriser une prise de conscience en faveur d'une revalorisation du fait français au Québec et au Canada. La qualité de la langue écrite et parlée dans les écoles et dans l'administration publique, l'accessibilité des services en français dans les transports publics et l'affichage sont autant de sujets de discussion que l'on retrouve lors de ces congrès et que retransmettent les journaux de l'époque. La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels créée par Duplessis en 1953 constitue également un laboratoire d'idées en matière linguistique. Dans ses recommandations, cette Commission – aussi appelée Commission Tremblay – reprend à son compte une proposition formulée par l'Académie canadienne-française et la Société du parler français au Canada à l'effet de créer un Office de la langue française composé de linguistes et financé par les fonds publics. Cet office sera effectivement créé en 1961, mais relèvera directement de l'État québécois et non de l'Académie canadienne-française, tel que préconisé par Victor Barbeau.

Au cours des années 1950, le gouvernement de l'Union nationale se contente d'être en appui aux initiatives issues de la société civile en ce qui a trait à la défense et la promotion du français. Dans un discours prononcé lors du 4<sup>e</sup> Congrès de la langue française en 1957 sous le thème de la francisation, Maurice Duplessis réaffirme les positions traditionnelles de son gouvernement à l'égard de la langue française qu'il qualifie de « manifestation indispensable d'une culture ». Il reprend la thèse maintes fois soutenue qui soutient que la province de Québec demeure le point d'appui et la gardienne de la culture canadienne-française. En cela il s'en tient aux lieux communs concernant le

---

Roger Brien, Cécile Chabot et Alphonse Désilets ; Duplessis choisit : Roger Duhamel, Raymond Dubé, journaliste, Jean-Charles Bonenfant, Oswald Myrand et Léopold Richer.

« respect de l'héritage sacré » et la défense des droits exclusifs des provinces en matière d'éducation<sup>106</sup>.

#### 4.8 Les relations culturelles avec la France

Avant l'établissement de relations diplomatiques directes entre le gouvernement français et le gouvernement du Québec au cours des années 1960, les rapports entre la France et le Québec demeurent le fait d'organismes privés ou d'initiatives personnelles. Néanmoins, on peut parler d'un recours à l'expertise française dans différents domaines liés notamment à l'éducation et à la culture de la part des gouvernements québécois qui se sont succédé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À cela s'ajoutent des visites protocolaires d'hommes politiques québécois en France, à commencer par celle du premier ministre Honoré Mercier en 1891. Le recours à l'expertise française est manifeste sous le gouvernement Taschereau alors que le ministre Athanase David recrute des professeurs français pour assurer la direction et une part de l'enseignement dans les deux écoles de beaux-arts qu'il vient de fonder à Montréal et à Québec en 1922.

La tendance ainsi amorcée se poursuit sous le gouvernement de l'Union nationale, bien que Duplessis ne soit pas un partisan d'un rapprochement soutenu avec le gouvernement de la IV<sup>e</sup> République. Il reçoit, certes, avec courtoisie à Québec Vincent Auriol, premier président français à effectuer une visite officielle au Canada en avril 1951, mais cette rencontre ne semble pas avoir amorcé des relations directes entre les deux États. Duplessis lui-même n'a jamais effectué de voyage en France ; toutefois certains de ses ministres ne s'en sont pas privés, à commencer par Omer Côté. Lors d'une de ses visites à Paris, il est reçu par le ministre français de l'Éducation, Jean Berthoin, qui lui remet, en 1955, la rosette d'Officier d'académie du ministère de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, l'idée d'établir un Bureau de la province de Québec à Paris commence à être évoquée à l'Assemblée législative par Georges-Émile Lapalme alors chef de l'opposition libérale. À partir de 1954, il intervient régulièrement en Chambre pour demander l'ouverture d'un bureau commercial à Paris et à Londres, à l'exemple du gouvernement de l'Ontario qui a établi l'Ontario House dans la capitale britannique. Duplessis soutient, à cet égard, que de telles agences ne changeraient rien aux législations européennes restrictives en matière d'exportation de capitaux à l'étranger. De plus, ajoute-t-il, « une telle agence

---

106. FERNAND HARVEY, « Le Canada français et la question linguistique » [1850-1960], dans MICHEL PLOURDE, dir., *Le français au Québec 400 ans d'histoire et de vie*, Québec, Fides et Les Publications du Québec, 2000, p. 139-153.

serait paralysée du fait que la province de Québec n'a pas de *standing* du point de vue international et que l'agent d'une province n'a pas de rang diplomatique<sup>107</sup>.

En 1956 et à nouveau en 1958, Lapalme, lui-même grand admirateur de la culture française, élargit le débat en suggérant qu'un attaché du Québec à Paris puisse, outre l'aspect économique, faire connaître la culture canadienne-française et établir des liens culturels avec la France. Duplessis, qui n'est plus opposé à l'idée, considère ce dossier complexe et fait état de la nécessité d'une étude approfondie avant de prendre une décision. Se situant sur un plan strictement économique, il rappelle que «l'établissement d'offices du Québec n'aurait pas rapporté beaucoup<sup>108</sup>». Le 28 janvier 1960, le premier ministre Antonio Barrette qui succède aux 100 jours de règne de Paul Sauvé après le décès de Duplessis annonce un changement radical de la position traditionnelle de l'Union nationale dans ce dossier. Il affirme avoir été convaincu d'établir des agents généraux à Paris et à Londres par son ministre de l'Industrie et du Commerce, Paul Beaulieu, pourtant jusque là opposé à l'idée. L'éphémère gouvernement Barrette n'aura pas le temps de concrétiser cette décision, puisque les Libéraux remportent les élections générales du 22 juin 1960. Il appartiendra à Lapalme de créer la Maison du Québec à Paris en lui donnant une vocation à dominante culturelle, plutôt que commerciale comme l'auraient sans doute fait ses prédécesseurs<sup>109</sup>.

Donc, sous Duplessis, les relations entre la France et le Québec se font de façon épisodique au cours des années 1950. En septembre 1954, se tient au Palais du commerce de Montréal une importante exposition qui veut rendre compte des réalisations françaises dans le domaine de l'art, de l'industrie, de la culture et de la technique. L'exposition, inaugurée en présence du premier ministre Duplessis, regroupe de nombreux dignitaires<sup>110</sup>. En outre, le gouvernement du Québec accorde une subvention de 40 000\$ pour l'exposition «Visages du Canada», tenue aux Grands magasins du Louvre à Paris, en janvier et février 1958. Organisée conjointement par les gouvernements du Québec et de l'Ontario, avec le concours du Musée du Québec et de son directeur Gérard Morisset, cette

107. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 13 janvier 1955, p. 22-23.

108. *Ibid.*, p. 20. L'appellation «Maison du Québec» à Paris est sans doute inspirée du «Ontario House» à Londres.

109. FERNAND HARVEY, «Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusions», *Les Cahiers des Dix*, n° 64 (2010), p. 26-28.

110. *Exposition française de Montréal, septembre 1954*, Catalogue officiel, République française, Comité permanent des foires à l'étranger, 1954, xvi, 151 p. Jean-Marie Gauvreau est président de Comité canadien d'organisation de l'Exposition française de 1954 à Montréal.

exposition présente au public parisien, différents aspects de l'activité économique et de la production culturelle du Québec, incluant des toiles de jeunes peintres, des ouvrages d'écrivains et des productions artisanales<sup>111</sup>.

Pendant, l'activité dominante dans les relations France-Québec demeure de nature scientifique et professionnelle. On se souviendra que le secrétariat de la Province avait fait appel à deux comédiens français, Jean Doat et Jean Valcourt, pour diriger le Conservatoire d'art dramatique de la province, créé en 1954. Or, c'est ce même ministère qui soutient financièrement l'Institut scientifique franco-canadien en lui accordant une subvention annuelle de 6 000 \$ au cours des années 1950, en parité avec le gouvernement français. Cet Institut, fondé à l'Université de Montréal en 1927, avait pour but de développer les échanges scientifiques et culturels entre la France et le Canada français. Nombre d'universitaires français et canadiens-français seront mis à contribution de part et d'autre de l'Atlantique au fil des années, et ce jusqu'au début de la décennie 1960. Jean Bruchési, comme on l'as précédemment souligné, sera lui-même bénéficiaire du soutien financier de l'Institut dans le cadre de deux tournées de conférences sur l'histoire du Canada effectuées dans diverses universités françaises en février-mars 1948 et de mars à mai 1953<sup>112</sup>.

Enfin, le bilan de cette période ne serait pas complet sans faire référence à la Maison des étudiants canadiens à Paris. Cette résidence située dans la Cité universitaire avait été construite et inaugurée en 1926 grâce à un don substantiel du sénateur Joseph-Marcellin Wilson, un homme d'affaires et philanthrope canadien-français. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du secrétariat de la Province, avait été le seul gouvernement au Canada à soutenir financièrement la Maison des étudiants canadiens en lui accordant une subvention annuelle de 5 000 \$. Le gouvernement Duplessis poursuit la même politique de soutien, sans augmenter le montant alloué. Pressé par un député de l'opposition d'en faire davantage pour la Maison des étudiants, le ministre Omer Côté répond que le sujet a été abordé avec l'ambassadeur du Canada à Paris, le général Georges Vanier, lors d'un voyage en France, en 1948. Côté

111. FLORE MONDOR-CHAPUT, « La province de Québec fait belle figure à l'Exposition de Paris », *Notre Temps*, 8 mars 1958, p. 3 ; PIERRE B. LANDRY, *75 ans chrono. Le Musée national des beaux-arts du Québec 1938-2008*, Québec, BNBAQ, 2009, p. 97.

112. FERNAND HARVEY, « L'Institut scientifique franco-québécois, 1926-1967, précurseur de la coopération franco-québécoise », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 1 (automne 2011), p. 72-83 ; GÉRARD FABRE, « L'Institut scientifique franco-canadien pendant et au sortir de la Seconde Guerre mondiale, sous la présidence de Gilson et Montpetit », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 1 (automne 2011), p. 84-97. Par ses tournées de conférences en France, Jean Bruchési peut être considéré comme un précurseur des études québécoises à l'étranger.



était alors disposé à augmenter la contribution du Québec à condition que le gouvernement fédéral et celui des autres provinces contribuent également. À son avis, « ce n'est pas toujours à la province de Québec, ajoute-t-il, de payer pour cette Maison des étudiants<sup>113</sup>».

## 5. La vision globale de la culture du gouvernement Duplessis

Après ce tour d'horizon des interventions gouvernementales dans différents secteurs culturels et artistiques, il convient de tenter de saisir la conception réelle de la culture que se fait le premier ministre Duplessis, de même que l'importance qu'il y a accordée dans la mise en valeur du programme politique de l'Union nationale.

### 5.1 Maurice Duplessis, les arts et la culture

On ne saurait aborder l'étude du gouvernement de l'Union nationale sous l'angle de l'éducation et de la culture, sans s'intéresser aux référents personnels de Maurice Duplessis. Une étude biographique plus approfondie en ce domaine s'imposerait sans doute pour cerner la vision du monde du premier ministre à cet égard. On a souvent présenté Duplessis comme un politicien populiste peu soucieux de culture. Qu'en est-il véritablement ?

Comme bien d'autres politiciens de son époque, Maurice Duplessis est le produit d'une formation issue du cours classique. Ses années passées au Séminaire de Trois-Rivières révèlent un étudiant studieux qui remporte régulièrement le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> prix d'excellence en littérature, en histoire, en latin, en grec et en philosophie au cours de ses années de belles lettres, de rhétorique et de philosophie<sup>114</sup>.

Bien que lui-même ne se soit guère exprimé sur ses intérêts personnels envers les arts et les lettres, il appartient à une génération pour qui la culture générale est intimement liée à l'éducation. Dans le débat entourant les travaux de la Commission royale d'enquête sur les arts et les lettres au Canada (Commission Massey-Lévesque), il l'affirme sans conteste considérant que la volonté du gouvernement fédéral de s'introduire dans le champ de l'aide

113. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 9 mars 1951, Budget des dépenses 1951-1952, p. 15.

114. Voir « Maurice Duplessis » dans : Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, *Année académique 1906-1907*, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 2, Trois-Rivières, 1907, Belles lettres (19 élèves), p. 41-42 ; *Année académique 1907-1908*, Rhétorique (15 élèves), p. 40-41 ; *Années académique 1908-1909*, Philo I (14 élèves), p. 44 ; *Année académique 1909-1910*, Philo II (11 élèves), p. 40-42.

aux arts et aux lettres est, en fait, un moyen détourné d'envahir le domaine de l'éducation, une compétence constitutionnelle exclusivement de juridiction provinciale. Et envahir l'éducation par le biais de l'enseignement supérieur et l'aide aux universités équivaut pour lui à s'ingérer aussi dans la culture.

Quant aux goûts artistiques personnels de Duplessis, on sait qu'ils s'orientent principalement du côté de la peinture et de la musique. La collection Duplessis qui compte 65 toiles est cédée au Musée du Québec après son décès, se compose d'œuvres d'artistes canadiens et européens ; elle s'est constituée au fil des années, grâce à des cadeaux reçus de la part d'amis, de partisans ou d'entrepreneurs privés. Bien qu'il n'ait pas lui-même acheté de nouvelles toiles, il semble qu'il ait procédé à des échanges pour améliorer et sans doute personnaliser sa collection, conseillé en cela par certains galeristes<sup>115</sup>.

La musique classique et l'opéra retiennent aussi son attention. On imagine mal que le secrétariat de la Province ait pu soutenir financièrement l'Orchestre symphonique de Montréal et celles de Québec et de Sherbrooke sans son accord. Il en va de même en ce qui concerne le soutien financier accordé par le ministère du Conseil exécutif aux organisateurs des Festivals de Montréal au cours des années 1950. Duplessis manifestait aussi son appui aux chanteurs d'opéra et avait établi des liens personnels avec des artistes tels que Raoul Jobin et Léopold Simoneau. Mais son intérêt pour la musique dite savante ne l'empêchait pas d'avoir un faible pour les fanfares, alors fort répandues dans les différentes localités du Québec. Au chef de l'opposition, Georges-Émile Lapalme qui considérait que la subvention de 3 000\$ accordée par la province au Musée des Beaux-arts de Montréal en 1955 était insuffisante et qu'il valait mieux soutenir une telle institution plutôt que multiplier les octrois de 500\$ aux fanfares paroissiales, Duplessis réplique avec un argument en faveur du soutien à la culture populaire :

Je ne suis pas de l'avis du chef de l'opposition en ce qui concerne les fanfares. Il ne faut pas mésestimer le rôle qu'elles jouent dans la vie paroissiale. Elles font un bien immense, elles incitent au dévouement ; elles développent le goût de l'art ; de la musique ; elles fournissent des distractions saines. Voilà pourquoi elles méritent d'être aidées.<sup>116</sup>

115. DAVID KAREL, « La collection Maurice-Duplessis », *Cap-aux-Diamants*, n° 25 (printemps 1981), p. 18-21. Les peintres les plus représentés sont Krieghoff, E. Boutin, F.S. Coburn, C. Corot, H. Walker. On y trouve aussi deux Renoir, un William Turner. Selon Karel, Duplessis « donna sa préférence aux modernes, mais il aimait des œuvres plus anciennes également. Dans l'ensemble, sa collection atteste un goût à la fois ressenti et prudent, semblable en cela au goût de plusieurs autres collectionneurs du temps », p. 18. Il ne semble pas que la peinture abstraite ait retenu son attention.

116. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, Débat des dépenses 1955-1956, 28 janvier 1955, p. 4.

Et le premier ministre d'ajouter que le Musée des Beaux-arts est déjà bien supporté financièrement par des philanthropes anglophones de la métropole, tout en regrettant que les philanthropes francophones se fassent trop rares dans la province.

D'une façon générale, Duplessis adopte une attitude positive lorsqu'il est question de voter des crédits pour le développement des écoles de beaux-arts et des conservatoires de musique et d'art dramatique, de même que pour la préservation du patrimoine, des archives et pour l'inventaire des oeuvres d'art, tout en faisant valoir que les ressources de la province sont limitées par rapport à l'ensemble des besoins exprimés. Son soutien financier à la Comédie canadienne de Gratien Gélinas et au projet de salle de concert du Centre George-Étienne Cartier à Montréal s'inscrit dans sa vision du rôle de l'État comme soutien à des initiatives réalisées en partenariat. Pour lui, la construction d'une salle de concert à Montréal relève d'abord des citoyens de la ville, bien que le gouvernement soit « désireux d'y coopérer généreusement ». « Une salle de concert, soutient-il, ne peut être réalisée que par la coopération des citoyens de Montréal, des philanthropes et de la Province<sup>117</sup> ».

Ce portrait sommaire des sensibilités culturelles de Duplessis ne serait pas complet sans ses fréquentes références à l'histoire du Québec et aux luttes politiques passées des Canadiens français dans ses discours politiques. Se réclamant de l'héritage d'Honoré Mercier, il voue une profonde admiration à Thomas Chapais, historien, journaliste et homme politique, une figure du conservatisme qui se situe au-dessus de la partisanerie.



Le bureau de travail et, en arrière-plan, une partie de la bibliothèque de Maurice Duplessis. Musée Maurice-Duplessis, Séminaire de Trois-Rivières. Photo Fernand Harvey 2014.

117. *bid.*



Maurice Duplessis lors de l'inauguration du monument Thomas Chapais, à St-Denis de Kamouraska en 1958  
Marmen Photos, Rivière-du-Loup. Archives du Séminaire de Trois-Rivières, cote FN-0019-D-04-f-04

## 5.2 La culture dans le programme de l'Union nationale

La culture comme enjeu politique met un certain temps à s'introduire dans le programme des partis politiques au Québec, après la Seconde Guerre mondiale. Le sujet est absent lors des élections de 1948 et de 1952, tant pour les Libéraux que pour l'Union nationale. Tout indique qu'elle fait une entrée discrète dans le discours des deux partis lors des élections de 1956. Sans doute influencé par les développements sur la scène fédérale dans la foulée des travaux de la Commission Massey-Lévesque sur les arts, les lettres et les sciences au Canada, le Parti libéral de Georges-Émile Lapalme préconise la création d'un Conseil provincial des arts et des sciences indépendant de toute politique partisane. De son côté, l'Union nationale se limite à dénoncer avec vigueur le cheval de Troie que constitue cette commission royale d'enquête dans le domaine de l'éducation, considéré de juridiction exclusive des provinces. La distinction qu'effectue la Commission Massey entre l'éducation, associée à l'enseignement primaire et secondaire, et la culture, davantage associée à l'enseignement supérieur, hérisse Duplessis qui refuse de témoigner devant une commission qu'il juge illégitime. Dans son esprit et dans celui des membres de son parti, l'éducation et la culture sont indissociables.

L'analyse d'un document publié par l'Union nationale en guise de bilan à la veille des élections de 1956 permet, en effet, de constater que la culture est toujours liée à l'éducation. Les réalisations en matière d'enseignement à tous les niveaux, incluant l'enseignement technique, obtiennent la part du lion, alors celles rattachées à la culture font l'objet d'une sous-section intitulée : « Diverses activités culturelles de l'État provincial<sup>118</sup> ». Pour sa part, le journaliste Paul Bouchard, propagandiste de l'Union nationale, présente plus en détail les réalisations culturelles du gouvernement Duplessis dans une brochure publiée en 1956 qui met notamment en valeur les actions de Paul Gouin en faveur de la protection du patrimoine. Il s'en tient cependant à une énumération sans développer une vision d'ensemble.

Si les diverses actions entreprises par le gouvernement Duplessis pour la promotion des arts, des lettres et du patrimoine ne font pas l'objet d'énoncés généraux distincts de ceux liés à l'éducation, il existe cependant une trame de fond qui apparaît régulièrement dans le discours politique : celui qui lie la culture à la question nationale. Cette problématique plus ou moins implicite sous-tend un volet économique et un volet identitaire.

Comme on a pu le constater, Duplessis déplore le fait que le Canada français qui commence à produire des millionnaires n'a en retour que très peu de philanthropes. Ceux-ci, du côté anglophone et c'est également le cas des grandes corporations qui œuvrent au Québec, n'ont pas tendance à soutenir les institutions culturelles francophones. D'où, par voie de conséquence, le rôle subsidiaire de l'État provincial dans le domaine des arts et des lettres. À ces considérations économiques viennent s'en ajouter d'autres de nature identitaire : Duplessis, comme d'autres avant lui, rappelle que le gouvernement de la province de Québec, issu de la Confédération de 1867, demeure le seul gouvernement contrôlé par les Canadiens français en Amérique du Nord.

Jean Bruchési a bien saisi toute la portée de cette situation géopolitique et culturelle dans un article qu'il publie dans le magazine torontois *Saturday Night* en 1947. Ses propos ne reflètent sans doute pas la position officielle de son gouvernement puisqu'il reconnaît au gouvernement fédéral certaines initiatives en matière culturelle comme la création de la Galerie nationale, du Service des Archives, du Conseil national de recherche, de l'Office national du film

---

118. *L'administration de la Province de Québec sous les trois gouvernements de Maurice Duplessis*, t. III, *La protection du capital humain sous l'Union nationale*, Québec, Organisation de l'Union nationale, [1956 ?], chap. 2 : « L'éducation et la culture », p. 23-57, Archives de l'Assemblée nationale, Collection Partis politiques, C7-S1-SS12-SSS4-D1.

et de Radio-Canada. Néanmoins, il pose le principe de la dualité culturelle du Canada pour justifier un rôle spécifique de la province de Québec, comme foyer majoritaire des Canadiens français au pays; un rôle dont les autres provinces n'ont pas à se préoccuper :

Quelle que puisse être la bonne volonté du gouvernement central [...], c'est sur Québec et non sur Ottawa que la culture française doit d'abord sinon uniquement compter pour se produire et se répandre. Abstraction faite de ce nationalisme nécessaire et bienfaisant qui lui a inspiré les gestes plus heureux, la Province de Québec peut se rendre le témoignage d'avoir contribué, plus que tout autre, à promouvoir l'essor des lettres et des arts dans notre pays.<sup>119</sup>

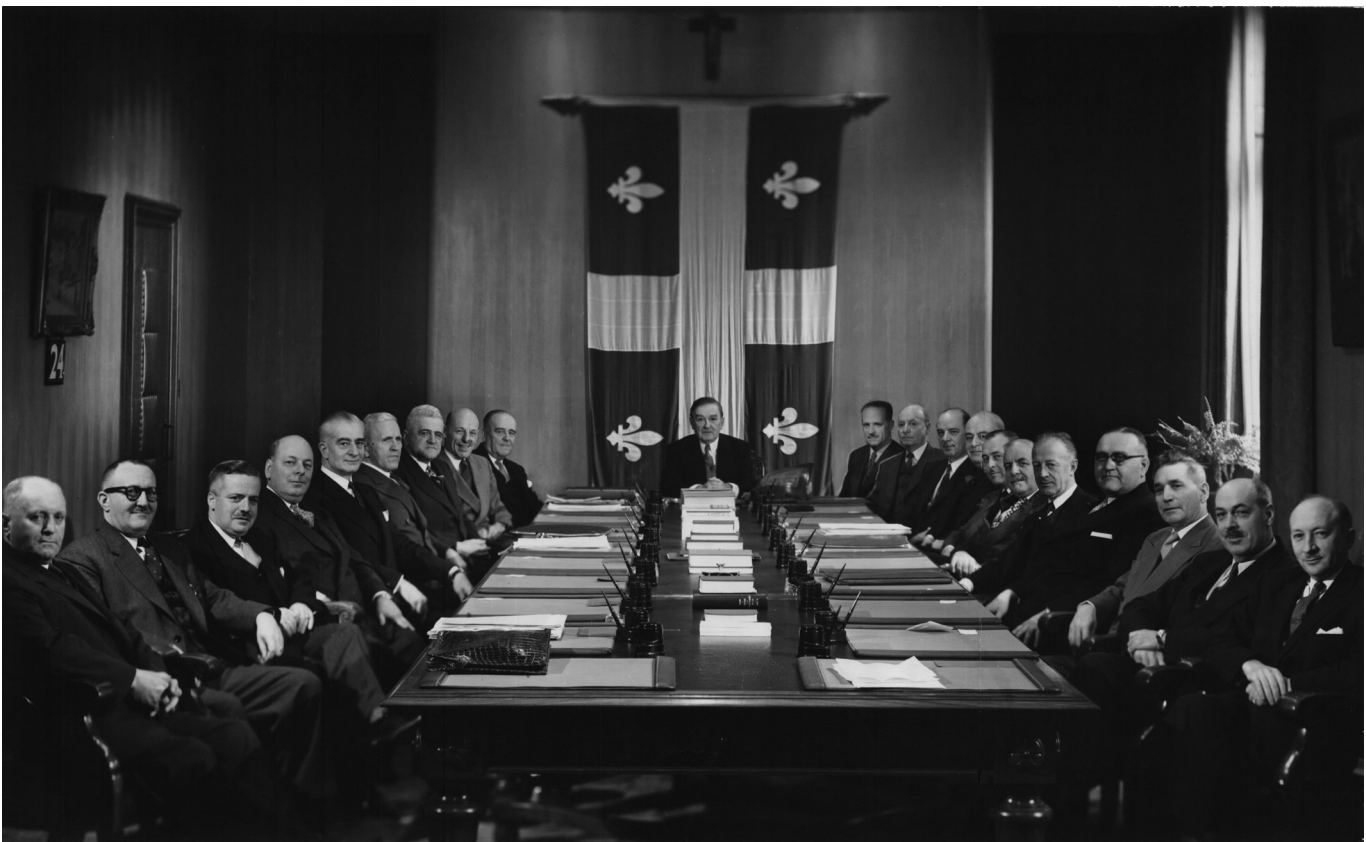
Cette position de principe établie, Bruchési en sa qualité d'historien procède à l'énumération des actions des différents gouvernements qui se sont succédé au Québec dans le but de soutenir les arts, la culture et le patrimoine. Ce bilan dénué de partisanerie et centré sur le secrétariat de la Province rejoint, pour l'essentiel, les grandes thématiques repérées dans la présente étude.

(Page suivante) Le cabinet Duplessis en 1955.

De g. à d. Wilfrid Labbé (ministre d'État), Yves Prévost (Affaires municipales), Antoine Rivard (Solliciteur général et Transports et Communications), J. Roméo Lorrain (Travaux publics), Antonio Barette (Travail), Laurent Barré (Agriculture), Antonio Élie (ministre d'État), Johny Bourque (Terres et Forêts), Onésime Gagnon (Finances), **Maurice Duplessis** (premier ministre), Omer Côté (secrétaire de la Province), J.-H.-A. Paquette (Santé), J.-D. Bégin (Colonisation), Antonio Talbot (Voirie), Paul Sauvé (Bien-être social et Jeunesse), Camille-É. Pouliot (Chasse et Pêcheries), Jean-Paul Beaulieu (Commerce et Industrie), W.-M. Cottingham (Mines), Tancrede Labbé (ministre d'État), Arthur Leclerc (ministre d'État), Jacques Miquelon (ministre d'État).

Coll. Hon. Michel Côté c.r.

119. JEAN BRUCHÉSI, « Official Encouragement to Letters and Arts in the Province of Quebec », *Saturday Night*, 9 août 1947. Le texte manuscrit d'abord rédigé en français sous le titre « L'encouragement officiel des lettres et des arts dans la Province de Québec » n'a pas été publié, mais se trouve dans les archives de l'auteur : Fonds Jean Bruchési, Centre d'archives de l'Université de Montréal, cote P57/419.



## ***6. L'émergence de nouveaux modèles d'intervention étatique en matière culturelle au cours des années 1950***

Après la Seconde Guerre mondiale, le modèle dominant en matière de politiques culturelles au Canada est celui du British Council of Arts (1946) qu'on associe au principe du *Arm's length*. Ce principe implique une indépendance de l'organisme dispensateur de fonds face au pouvoir politique : l'État et des mécènes privés contribuent au financement de cet organisme sans droit de regard sur ses décisions dans l'octroi de bourses aux artistes et aux écrivains et dans l'aide financière aux institutions et organismes culturels. La Saskatchewan devient la première province à instituer un conseil provincial des arts en 1948. L'Ontario crée le sien en 1963 et le Manitoba en 1965. Quant au gouvernement du Québec, il choisit de ne pas mettre sur pied un tel conseil pourtant proposé par la Commission Tremblay et laisse à la Ville de Montréal l'initiative de créer le sien en 1956, sous l'instigation du maire Jean Drapeau. Quant au gouvernement fédéral, il institue le Conseil des arts du Canada en 1957, soit six ans après le dépôt du rapport de la Commission Massey-Lévesque et tout indique qu'il a longtemps hésité avant de s'y aventurer. De fait, le premier ministre Louis Saint-Laurent a finalement cédé aux pressions des associations culturelles du Canada anglais pour le mettre sur pied<sup>120</sup>.

De son côté, le gouvernement Duplessis demeure sur la défensive, face à ce qu'il considère comme une intrusion du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation et de la culture. La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels est pourtant l'occasion pour de nombreux organismes de la société civile de déposer un mémoire prônant diverses initiatives nouvelles en matière de politiques culturelles<sup>121</sup>. Mais son rapport, remis au premier ministre en 1956, n'aura pas de suites, bien que plusieurs recommandations serviront à au gouvernement libéral quelques années plus tard et notamment à Georges-Émile Lapalme au moment de créer le ministère des Affaires culturelles en 1961.

Par ailleurs, compte tenu de sa spécificité historique et de sa tradition d'encouragement aux arts et à la culture développée au sein du secrétariat de la Province depuis les années 1920, le Québec empruntera une voie différente de celle du gouvernement fédéral et de celle des autres provinces en matière de politiques culturelles au tournant des années 1960 avec l'arrivée au pouvoir

120. ANDRÉ FORTIER et PAUL SCHAFFER, *Développement et croissance des politiques fédérales dans le domaine des arts 1944-1985*, s.l., mai 1985, p. 12. Document dactylographié.

121. Pour la liste de ces mémoires qui mériteraient une analyse spécifique sous l'angle des politiques culturelles souhaitées, voir : <http://bibliotheque.assnat.qc.ca/content.php?pid=513865&csid=4255771>



du gouvernement libéral. Le modèle d'un conseil des arts pour le Québec est tout d'abord préconisé par Lapalme alors qu'il était dans l'opposition ; puis, la création en France du ministère des Affaires culturelles sous la responsabilité d'André Malraux modifiera sa position en faveur de la création d'un tel ministère pour le Québec, lequel viendra remplacer le secrétariat de la Province. Le modèle français d'une intervention directe de l'État dans le domaine culturel se sera donc imposé au détriment du modèle britannique du *Arm's length*. Au ministère des Affaires culturelles créé en en 1961 vient cependant s'ajouter le modèle hybride d'un Conseil provincial des arts, conçu pour conseiller le ministère. Mal balisée, cette cohabitation deviendra vite une source de conflit interne et aboutira à l'abolition du Conseil quelques années plus tard<sup>122</sup>.

\*\*\*

Quel bilan tracer de l'action du gouvernement Duplessis dans le domaine de l'éducation et de la culture entre 1944 et 1959 ? La présente analyse ne prétend pas avoir fait le tour de la question, laissant de côté certains dossiers d'intérêt tels la querelle Québec-Ottawa relative au financement des universités ou encore les rapports conflictuels entre le régime et ses opposants, incarnés par les intellectuels de gauche et une bonne partie des médias écrits et électroniques<sup>123</sup>. Il s'agissait plutôt de considérer le fonctionnement interne du gouvernement Duplessis et de tenter d'évaluer la nature et la portée de son action ayant à l'esprit les interrogations formulées au départ concernant la continuité et le développement des structures de l'État, le rôle des acteurs et plus particulièrement celui de Duplessis lui-même, ainsi que la conception de la culture qui se dégage de l'ensemble des gestes posés.

Tout indique que la mission éducative de l'État québécois ait été considérée comme l'une des priorités du gouvernement au cours de cette période d'après-guerre, compte tenu des pressions démographiques engendrées par la *baby-boom* sur les infrastructures scolaires et de l'incapacité des commissions scolaires endettées d'y faire face seules. L'Église catholique, de son côté, bien qu'elle continue de contrôler

122. FERNAND HARVEY, « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion », *Les Cahiers des Dix*, n° 64 (2010), p. 440. Il faudra attendre la politique culturelle de 1992 de la ministre Lisa Frulla pour que soit créé deux ans plus tard le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), inspiré du modèle britannique du *Arm's length*.

123. Voir à ce sujet : LÉON DION, *Québec 1945-2000*, t. II, *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, Deuxième partie : « Une conscience critique de l'ancien régime : la quête de la modernité », p. 139-398.

les grandes orientations du système scolaire au niveau primaire et secondaire par l'intermédiaire du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, doit accepter la présence croissante de l'État via le secrétariat de la Province pour le financement des écoles. Quant au réseau d'écoles techniques et professionnelles, elles ont été, comme on l'a démontré, largement encouragées et multipliées pour répondre aux besoins d'une économie d'après-guerre en expansion qui a besoin d'ouvriers qualifiés en plus grand nombre.

On a, certes, fait état à maintes reprises du retard du Québec par rapport à d'autres provinces canadiennes en matière de fréquentation scolaire et de niveau de scolarisation avant la réforme de l'éducation des années 1960, mais on ne peut imputer ce retard au seul gouvernement qui, malgré des ressources financières limitées, a consenti des investissements considérables dans le système scolaire, tant au niveau des infrastructures que des bourses aux étudiants, en particulier dans le secteur technique et professionnel.

Il faut admettre, par ailleurs, que le système était verrouillé au niveau idéologique par une conception chrétienne de l'éducation qui accordait la priorité au rôle des parents et à celui de l'Église catholique; dès lors, l'État se voyait confiné à un rôle d'appui, subordonné aux deux autres instances. Il n'en demeure pas moins que cette idéologie confessionnelle se voyait de plus en plus soumise à la pression des besoins financiers et organisationnels que seul l'État, précisément, était en mesure d'assumer à moyen terme.

Peut-on parler d'une continuité organisationnelle de l'État québécois en éducation entre le gouvernement Duplessis et les gouvernements précédents? Certainement en ce qui concerne les structures confessionnelles héritées de l'abolition du ministère de l'Instruction publique en 1875. Mais on peut aussi constater une continuité dans la volonté des gouvernements Gouin, Taschereau, Godbout et Duplessis de favoriser l'accessibilité à l'école et de développer l'enseignement technique et professionnel. Cependant, le gouvernement Duplessis a accéléré la cadence dans ce domaine, vu les multiples besoins de la période 1945-1959.

Par ailleurs, la mission culturelle de l'État semble en apparence avoir moins retenu l'attention de ce gouvernement, si l'on s'en tient aux ressources qu'il a consacrées aux arts, aux lettres et au patrimoine. Il importe, à cet égard, de distinguer le financement accordé au développement des institutions culturelles publiques de celui distribué à titre d'«encouragement aux arts et aux lettres» selon l'expression de l'époque. Le gouvernement s'est engagé dans l'un et l'autre des financements. Ainsi il a investi des sommes croissantes dans les écoles consacrées aux beaux-arts, aux arts appliqués et aux arts graphiques ainsi qu'au Conservatoire de musique et d'art dramatique et s'est également montré sensible à la préservation et à la mise en valeur

du patrimoine architectural et artistique. Il en va de même dans son soutien à l'artisanat qui s'est transformé progressivement en métiers d'arts. Toutefois, le secteur des musées et celui des bibliothèques publiques ont été négligés et plus ou moins laissés à eux-mêmes. On peut aussi qualifier de timides les prises de positions en faveur de la langue française et les initiatives visant un rapprochement avec la France. « L'encouragement aux arts et aux lettres » de son côté s'est manifesté par des budgets du secrétariat de la Province et du ministère du Conseil exécutif : des subventions d'ampleur variable ont ainsi été distribuées à des organismes scientifiques à des ensembles musicaux, à des chanteurs d'opéra et à des écrivains pour l'achat de leurs livres.

Une étude comparée des dépenses culturelles effectuées par le gouvernement fédéral, celui de l'Ontario et celui des autres provinces avant l'avènement des conseils des arts s'imposerait pour mieux mesurer le niveau de l'aide du gouvernement québécois à la culture avant les années 1960, mais selon plusieurs témoignages de l'époque, le soutien institutionnel et financier du gouvernement de la province de Québec pour les arts et les lettres depuis les années 1920 faisait l'envie du reste du pays. Quoi qu'il en soit, l'action du gouvernement Duplessis dans le soutien aux arts et aux lettres s'inscrit dans le prolongement des « politiques culturelles » avant la lettre mises de l'avant par l'État québécois depuis les années 1920.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans faire référence au rôle joué par les principaux acteurs politiques et administratifs en éducation et en culture. Il est certain que l'action énergique de Paul Sauvé dans le développement de l'enseignement professionnel et la création d'un système de bourses a conféré une orientation déterminante au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse qui préfigure déjà le futur ministère de l'Éducation de 1964. Quant à Omer Côté, secrétaire de la Province, il a œuvré au développement de l'instruction publique et de la culture avec l'aide de deux proches collaborateurs : le surintendant Omer-Jules Desaulniers en éducation et le sous-secrétaire de la Province, Jean Bruchési, pour les arts, lettres et le patrimoine.

Au sommet de la structure politique, Maurice Duplessis orchestre l'action du gouvernement en éducation et en culture dans une approche de microgestion où ses interventions personnelles, parfois par-dessus la tête de ses ministres, peuvent faire toute la différence dans l'allocation des ressources et des largesses du gouvernement. Cela dit, il est loin d'être insensible à l'éducation et à la culture. On ne peut, en effet, dans sa « vision du monde » écarter ce que de longues années d'études lui ont enseigné durant ses études classiques à savoir que la culture générale est intimement liée à l'éducation. Cette vision du monde teintera l'ensemble de ses politiques en éducation. Discret dans ses goûts artistiques pour conserver son image populiste, il n'en manifeste pas moins un intérêt marqué pour la musique, l'opéra, la peinture,

ainsi que pour le théâtre de Gratien Gélinas. Mais cet intérêt ne se limite pas à ce que d'aucuns qualifieraient de culture d'élite, puisqu'il n'hésite pas à s'intéresser à des manifestations de culture populaire comme les fanfares et l'Œuvre des terrains de jeu.

Depuis les années 1960, des journalistes, des intellectuels et des historiens ont eu tendance à opposer les lumières de la Révolution tranquille à la *Grande noirceur* du régime Duplessis. Cette vision en noir et blanc du passé du Québec mérite d'importantes nuances qui ont d'ailleurs commencé à s'exprimer dans l'historiographie récente. Déjà en 1974, une étude pionnière de Daniel Latouche faisait valoir que la période de l'après-guerre aurait été déterminante pour l'évolution du système politique québécois en rapport avec la croissance des dépenses publiques et que la Révolution tranquille « n'aurait donc rien modifié à ces orientations, mais les auraient tout simplement accentuées et accélérées<sup>124</sup> ». Plus récemment, l'ouvrage collectif sous la direction de Xavier Gélinas et Lucia Ferretti jette un regard neuf sur Duplessis et sa contribution à l'évolution du Québec<sup>125</sup>. L'historien Denis Vaugeois, dans la préface de cet ouvrage se demande si la Révolution tranquille aurait pu s'amorcer sans tous ces politiciens, ces hauts fonctionnaires et ces ingénieurs formés dans les institutions d'enseignement sous le régime Duplessis<sup>126</sup>. Il en va sans doute de même pour les artistes, les écrivains et les divers acteurs du milieu culturel qui ont, par la suite, fait éclater les modèles culturels de l'ancien Canada français au profit d'une créativité sans précédent. Homme politique de transition entre la tradition et la modernité, Duplessis s'inscrit dans la transformation de la société québécoise d'après-guerre et l'action de son gouvernement dans le domaine de l'éducation et de la culture mérite d'être reconsidérée. Finalement, qualifier de « Grande noirceur » le régime Duplessis ne s'apparente-t-il pas à un refoulement de la mémoire collective ?



- 
124. DANIEL LATOUCHE, « La vraie nature de la Révolution tranquille », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, VII, 3 (sept. 1974), p. 534-535.
125. XAVIER GÉLINAS ET LUCIA FERRETTI, dir., *Duplessis son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, 518 p. Voir aussi : E.-MARTIN MEUNIER ET JEAN-PHILIPPE WARREN, *Sortir de la « Grande noirceur » L'horizon « personnaliste » de la révolution tranquille*, Québec, Septentrion, 2002, 200 p. ; GÉRARD BOUCHARD, « L'imaginaire de la grande noirceur et de la révolution tranquille : fictions identitaires et jeux de mémoire au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 3 (sept.-déc. 2005), p. 411-436.
126. *Ibid.*, p. 14.

**Annexe 1**  
**Dépenses culturelles du secrétariat de la Province, 1945-1959**  
**(en milliers de \$ courants)**

	1945-46	1946-47	1947-48	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
<b>Enseignement</b>															
École beaux-arts Montréal	75,7	97,8	132,0	164,6	178	190,4	284,4	229,4	291,2	346,3	342,6	333,1	401,6	338,1	493,7
École beaux-arts Québec	36,8	45,	52,4	56,5	66,5	70,6	86,1	76,1	91,4	101,2	108,0	116,9	133,7	155,8	184,5
Conservatoires musique / art dramatique, Montréal & Québec	91,5	110,7	130,3	194,5	163,5	172,0	236,1	217,8	240,0	297,6	277,4	309,0	371,4	454,0	464,5
Solfège dans les écoles	14,0	13,2	15,6	17,4	19,2	15,2	21,8	18,3	19,0	16,0	15,2	14,2	17,2	18,0	24,0
<b>Musées, Archives, Patrimoine</b>															
Musée de la Province	8,2	14,4	17,5	17,0	36,1	37,3	63,4	103,3	83,0	96,0	105,3	99,3	108,6	112,2	124,1
Archives provinciales	7,2	9,6	5,9	22,5	15,5	15,6	68,7	54,0	65,4	60,2	58,3	58,7	68,6	66,0	85,1
Commissions monuments hist.	4,9	4,8	4,9	4,9	4,8	4,9	24,5	5,2	48,2	94,2	63,5	52,6	111,6	187,0	207,6
Inventaire œuvres d'art				2,7	1,7	2,5	15,7	9,7	10,4	11,4	12,0	12,2	14,6	14,0	18,0
<b>Bibliothèques et livres</b>															
Bibliothèque Saint-Sulpice	16,1	19,3	26,7	25,1	25,1	25,2	77,6		76,8	83,0	90,2	82,9	91,0	92,8	94,7
Institut canadien de Québec		4,5			3,2		3,0	4,1		3,0	3,0	5,0	5,5	5,2	
Achat de livres / abonnements	45,2	46,6	70,1	61,1	50,9	43,1	67,4	48,0	67,8	65,6	73,6	70,3	73,1	73,5	
<b>Prix et bourses</b>															
Concours lettres & sciences	4,9	4,9	4,6	5,4	0,6	4,9	5,0	5,8	4,9	5,0	6,0	11,0	6,0	6,4	7,0
Prix d'Europe en musique	5,0	5,7	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	7,0	7,0
<b>Subventions à divers organismes culturels et scientifiques</b>															
Enveloppe globale	165,0	135,6	153,9	147,4	155,3	156,9	173,1	165,6	180,7	180,0	201,0	203,1	201,3	211,3	266,4
. Orchestre symphonique Mtl	5,0	5,0	10,0	15,1	10,0	20,0	10,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
. Orchestre symphonique Qc	2,5	2,5	3,3	3,6	3,6	5,3	4,3	3,3	6,8	7,5	8,5	8,5	9,5	8,5	11,0
. ACFAS	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	9,0	9,0	9,0	99,0	9,0	9,0	10,0	10,0	15,0
. Institut scientifique franco-canadien	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	

Source : Québec, *Comptes publics*, de 1945-46 à 1959-60, section C-16 Secrétariat de la Province. Note : Les montants ont été arrondis

**Annexe 1a**  
**Dépenses culturelles du secrétariat de la Province, 1945-1959**  
**(en milliers de \$ constants de 1960)**

	1945-46	1946-47	1947-48	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
<b>Enseignement</b>															
École beaux-arts Montréal	124.8	147.2	173.4	209.1	220.7	213.9	310.4	254.0	320.1	380.7	371.3	348.9	409.5	342.5	493.7
École beaux-arts Québec	60.7	67.7	68.8	71.8	82.5	79.3	94.0	84.3	100.5	111.2	117.1	122.4	136.3	157.8	184.5
Conservatoires musique / art dramatique, Montréal & Québec	150.9	166.6	171.2	247.1	202.7	193.2	257.7	241.1	263.8	327.1	300.7	323.6	378.7	459.9	464.5
Solfège dans les écoles	23.1	19.9	20.5	22.1	23.8	17.1	23.8	20.3	20.9	17.6	16.5	14.9	17.5	18.2	24.0
<b>Musées, Archives, Patrimoine</b>															
Musée de la Province	13.5	21.7	23.0	21.6	44.8	41.9	69.2	114.4	91.2	105.5	114.1	104.0	110.7	113.7	124.1
Archives provinciales	11.9	14.4	7.8	28.6	19.2	17.5	75.0	59.8	71.9	66.2	63.2	61.5	70.0	66.9	85.1
Commissions monuments hist.	8.1	7.2	6.4	6.2	6.0	5.5	26.7	5.8	53.0	103.6	68.8	55.1	113.8	189.4	207.6
Inventaire œuvres d'art				3.4	2.1	2.8	17.1	10.7	11.4	12.5	13.0	12.8	14.9	14.2	18.0
<b>Bibliothèques et livres</b>															
Bibliothèque Saint-Sulpice	26.5	29.0	35.1	31.9	31.1	28.3	84.7	0.0	84.4	91.2	97.8	86.8	92.8	94.0	94.7
Institut canadien de Québec	0.0	6.8	0.0	0.0	4.0	0.0	3.3	4.5	0.0	3.3	3.3	5.2	5.6	5.3	
Achat de livres / abonnements	74.5	70.1	92.1	77.6	63.1	48.4	73.6	53.1	74.5	72.1	79.8	73.6	74.5	74.5	
<b>Prix et bourses</b>															
Concours lettres & sciences	8.1	7.4	6.0	6.9	0.7	5.5	5.5	6.4	5.4	5.5	6.5	11.5	6.1	6.5	7.0
Prix d'Europe en musique	8.2	8.6	6.6	6.4	6.2	5.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	5.2	5.1	7.1	7.0
<b>Subventions à divers organismes culturels et scientifiques</b>															
Enveloppe globale	272.1	204.1	202.2	187.3	192.6	176.2	188.9	183.3	198.6	197.9	217.9	212.7	205.3	214.1	266.4
.Orchestre symphonique Mtl	8.2	7.5	13.1	19.2	12.4	22.5	10.9	16.6	16.5	16.5	16.3	15.7	15.3	15.2	15.0
.Orchestre symphonique Qc	4.1	3.8	4.3	4.6	4.5	6.0	4.7	3.7	7.5	8.2	9.2	8.9	9.7	8.6	11.0
.ACFAS	11.5	10.5	9.2	8.9	8.7	7.9	9.8	10.0	9.9	108.8	9.8	9.4	10.2	10.1	15.0
.Institut scientifique franco-canadien	9.9	9.0	7.9	7.6	7.4	6.7	6.5	6.6	7.7	7.7	7.6	7.3	7.1	7.1	

Source : Québec, *Comptes publics*, de 1945-46 à 1959-60, section C-16 Secrétariat de la Province. Note : Les montants ont été arrondis.

**Annexe 2**  
**Dépenses à caractère culturel du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, 1946-1959**  
**(en milliers de \$ courants)**

Écoles - fonctionnement	1946-47	1947-48	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
École du meuble	169.1	244.1	321.7	234.4	236.3	218.6	226.4	233.3	223.5	204.9	207.6	249.4	309.3	293.8
École des arts graphiques	242.0	242.5	281.9	213.0	216.2	210.8	196.7	291.6	203.3	236.9	325.0	358.4	436.2	529.0
<b>Bourses</b>														
Bourses universitaires et techniques à l'étranger - 10 Geo.VI, c.23		28,294.1	39,258.2	66,067.2	56,159.4	87,706.0	91,892.9	65,748.6	77,664.9	79,884.6	72,263.5	70,157.9	93,314.1	237,110.0
Bourses post graduées à l'étranger S.R. c.67	38,825.2	30,737.3	33,032.8	31,992.0	28,978.3	28,162.0	28,564.3	29,680.9	29,680.9	29,265.7	28,277.0	27,532.9	26,339.9	18,000.0
Bourses écoles des beaux-arts Montréal & Québec	7,148.1	9,519.4	9,147.5	11,360.9	10,192.9	12,307.2	11,680.4	13.2	12.8	11,841.8	5,170.5	20,267.3	24,199.2	44,675.0
Bourses École des arts graphiques	1,354.4	3,693.7	3,239.8	2,587.9	2,246.4	1,828.3	1,992.9	1,978.7	2,720.7	2,966.7	4,961.0	5,863.5	8,116.7	13,175.0
Bourses École du meuble	3,423.5	5,878.2	7,858.0	6,758.0	4,745.5	3,765.8	2,518.8	3,517.7	2,748.2	2,818.2	3,639.4	3,492.6	6,331.7	13,225.0
Bourses Conservatoire et autres écoles de musique	1,768.2	3,251.1	1,556.4	4,309.0	3,173.0	2,947.2	3,044.6	2,638.3	3,242.9		4,005.9	7,979.4	10,409.3	15,912.0
<b>Total</b>	<b>52,930.5</b>	<b>81,860.2</b>	<b>94,696.2</b>	<b>123,522.4</b>	<b>105,948.0</b>	<b>137,146.0</b>	<b>140,116.9</b>	<b>104,102.3</b>	<b>116,497.2</b>	<b>127,218.8</b>	<b>118,849.9</b>	<b>135,901.5</b>	<b>169,456.4</b>	<b>342,919.8</b>

Source : Québec, *Comptes publics*, de 1946-47 à 1959-60, section C-3 Bien-être et Jeunesse. À noter qu'en 1957, l'École du meuble devient l'Institut des arts appliqués et l'École des arts graphiques, devient l'Institut des arts graphiques.

**Annexe 3**  
**Dépenses culturelles du Conseil exécutif, province de Québec, 1945-1960**  
**(en milliers de \$ courants)**

Année	Office de publicité (incluant la production de films)	Production de films (partie du budget de l'Office de publicité)	Subventions diverses (article 5 ou 6)	Subventions diverses (article 7)	Subventions spéciales	Commission Tremblay (problèmes constitutionnels)
1945-46	-					
1946-47	183 988	58 997	n.d.	84 650		
1947-48	585 701	53 223	21 700	60 000	120 000 <sup>2</sup>	
1948-49	667 583	91 688	30 250	60 000		
1949-50	869 102	105 066	42 175	118 900		
1950-51	1 029 999	131 205	26 022	-		
1951-52	1 029 793	138 612	37 875	-		
1952-53	1 404 995	143 732	53 568	-		
1953-54	1 199 995	132 570	60 493	225 000		105 220
1954-55	1 199 982	117 981	66 730	235 000	20 000 <sup>3</sup>	126 828
1955-56	1 199 998	116 705	50 325	274 000		186 620
1956-57	1 199 923	132 120	27 950	280 900		30 328
1957-58	1 399 998 <sup>1</sup>	175 766	19 000	389 850		17 601
1958-59	1 474 999	131 457	38 900	392 825	100 000 <sup>4</sup>	
1959-60	1 599 997	218 353	67 634	399 005	2 500 000 <sup>5</sup>	

Source : Québec, *Comptes publics*, C-6, Conseil exécutif, 1945-1960

1. Exposition de Paris : 40 580 \$
1. Centenaire de Jonquière (20 000 \$), Tricentenaire de Lévis et Lauzon (15 000 \$), Site historique de Métabetchouan (15 000 \$), Ursulines de Trois-Rivières (25 000 \$), Sœurs de Ste-Croix (25 000 \$), Congrès marial de Québec (20 000\$).
1. Érection du monument à Sir Wilfrid Laurier à Québec
1. Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de Québec
1. Corporation Le Centre Sir Georges-Étienne Cartier, 4-5 Eliz II, C. 24 (future Place des Arts de Montréal)